

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2008-2009



www.bastideleconfortmedical.com

Bastide
LE CONFORT MÉDICAL

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 27 Avril 2010, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

En application de l'article 28 du Règlement Européen CE N°809/2004 pris en application de la Directive « Prospectus », les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Le rapport d'activité, les comptes consolidés de Bastide le Confort Médical, le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2007-2008 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 avril 2009 sous le n° D.09-0260.
- Le rapport d'activité, les comptes consolidés de Bastide le Confort Médical, le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2006-2007 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 19 mars 2008 sous le n° D.08-0133.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de Bastide le Confort Médical et de l'Autorité des Marchés Financiers, <<http://www.amf-france.org>>



Chapitre 1 :	Présentation du groupe	
	- Profil	1
	- Interview des dirigeants	2
	- Historique - Chiffres clés	4
	- Positionnement et métiers	6
	- Le réseau numéro 1 en France	10
	- Un marché durablement porteur	12
	- Le carnet de l'actionnaire	14



Chapitre 2 :	Rapport d'activité	16
---------------------	--------------------	-----------



Chapitre 3 :	Comptes consolidés	30
---------------------	--------------------	-----------



Chapitre 4 :	Comptes sociaux	46
---------------------	-----------------	-----------



Chapitre 5 :	Informations juridiques et sociales	64
---------------------	-------------------------------------	-----------



Chapitre 6 :	Tableau de bord de l'actionnaire	84
---------------------	----------------------------------	-----------



Chapitre 7 :	Assemblée Générale	90
---------------------	--------------------	-----------



Chapitre 8 :	Tableau de concordance	102
---------------------	------------------------	------------



Dans quel contexte s'est déroulé l'exercice 2008-2009 ?

GB : L'exercice 2008-2009 a été marqué par un changement législatif important qui a profondément modifié notre modèle économique avec les collectivités et en particulier les EHPADS. Nous avons ainsi passé une grande partie de l'exercice à nous adapter à la nouvelle donne. Ce changement a été loin d'être anodin pour l'ensemble de notre entreprise car ce secteur représentait environ 1/3 de notre activité globale.

VB : Cela a eu un effet perturbateur sur l'ensemble de nos process, et sur nos flux financiers ce qui fait que les résultats économiques de notre groupe portent les stigmates de cette adaptation et marquent une rupture avec la croissance vertueuse que nous avons délivré au cours des dernières années.

Pourquoi est-il difficile d'anticiper les conséquences de ce changement ?

GB : Rappelons d'abord le contexte. Les autorités publiques ont attribué aux EHPADS une enveloppe budgétaire précise pour tous leurs équipements en dispositifs médicaux, à charge à eux de l'utiliser pour s'approvisionner et offrir aux patients le meilleur service possible. Auparavant, l'équipement de chaque patient hébergé dans ces établissements était individuellement et directement pris en charge par les pouvoirs publics. Je rappelle également que si nous avons l'habitude depuis de longues années de nous adapter en permanence aux évolutions tarifaires, c'est la première fois que nous devons faire face à un changement aussi radical.

VB : Chaque EHPAD avait donc le choix du modèle économique entre s'approvisionner en propre en achetant le matériel ou en privilégiant un système de location. Après un an de recul, on s'aperçoit que la répartition est homogène. Par ailleurs, le manque de recul de ces clients face à la consommation de leur enveloppe a eu comme conséquence une grande prudence de leur part et de fortes pressions tarifaires sur les produits. Nous avons souhaité stratégiquement nouer des partenariats avec la plupart des grands groupes du secteur, ce qui a effectivement pénalisé nos marges mais nous sommes convaincus que ces efforts vont porter leurs fruits à moyen terme.

Pouvez-vous revenir sur les résultats économiques de l'exercice ?

GB : Nous avons affiché sur l'ensemble de l'exercice une croissance légère de 2 % ce qui reste malgré tout une performance dans une conjoncture économique défavorable. Nous avons poursuivi activement le développement de notre réseau en propre qui atteint 78 points de vente et intensifié le développement de notre concept de franchise.

VB : Nos marges ont été clairement impactées par le contexte mais nous sommes restés largement bénéficiaires. Nous avons pris des mesures importantes pour restaurer progressivement les marges de la division collectivités, notamment en menant des négociations tarifaires avec nos fournisseurs, en redimensionnant nos effectifs et en réduisant les frais de logistiques. Ces mesures devraient commencer à porter leurs fruits sur le prochain exercice. Par ailleurs, si notre endettement était plus élevé que les autres années, la situation est en train de se normaliser avec une meilleure gestion du BFR.

Comment voyez-vous l'exercice 2009-2010 ?

GB : L'exercice en cours est un exercice de transition, où nous sommes concentrés sur l'optimisation de notre organisation interne afin de redresser le plus rapidement possible nos ratios économiques. Nous avons par exemple décidé de faire une pause dans le développement de notre réseau en propre afin de consacrer l'ensemble de nos ressources à l'amélioration de nos processus internes.

VB : Notre groupe a beaucoup grandi au cours de ces dernières années. Nous devons mettre en place une organisation toujours plus efficace pour continuer notre croissance au cours des prochaines années dans des conditions optimales. À titre d'exemple, nous sommes en train de centraliser l'ensemble de nos approvisionnements dans des plates-formes de stockage près de Nîmes pour le Sud et à Avranches pour le Nord. Ces investissements vont nous permettre une meilleure gestion des stocks et d'obtenir de meilleures conditions d'achat.

Comment se déroule le développement des franchises ?

GB : Le développement est totalement conforme à notre calendrier. Nous disposons de plus de 10 franchises ce qui va nous permettre de renforcer la proximité de notre marque avec nos clients. Je rappelle que notre ambition à terme est de disposer d'un réseau global (intégrés et franchises) de 250 points de vente en France, nous ne sommes pas encore à la moitié de ce chiffre. Notre concept suscite un grand intérêt car nous sommes positionnés sur un marché durablement porteur et le rythme d'ouverture des franchises va se poursuivre au cours des prochains mois.

VB : Du point de vue économique, certains de nos franchisés réalisent d'excellentes performances, dépassant largement le business plan initial, avec une atteinte de l'équilibre d'exploitation dès la première année. C'est la preuve de la viabilité de notre concept et de son potentiel de création de valeur pour notre groupe au fur et à mesure de l'accroissement de notre réseau de franchisés.

Le groupe a donc encore de belles années devant lui ?

GB : Le changement législatif et la conjoncture économique ont momentanément ralenti notre développement mais c'est aussi dans cette période que nous sommes en train de mettre en place les mesures de réorganisation qui vont permettre à notre groupe de sortir renforcé, plus fort pour affronter ces prochains défis de développement. Nous n'allons pas retrouver immédiatement les performances économiques des exercices précédents, mais nous mettons tout en œuvre pour nous en rapprocher le plus rapidement possible.

VB : Notre modèle économique est construit pour délivrer à terme une amélioration régulière de nos marges. Il faut en effet rappeler que nos agences mettent en moyenne 3 ans à partir de leur création pour atteindre leur point mort et 7 ans leur maturité. À titre d'exemple, nous avons aujourd'hui 22 agences encore non rentables qui ont généré plus de 3M€ de pertes cumulées en année pleine.

**La société a été créée à Nîmes par Guy Bastide, Pharmacien de formation.
Il est l'un des tout premiers en France à avoir développé cette activité au travers d'une structure spécifique, la SARL Etablissements Bastide dès 1977.**

HISTORIQUE

1983

Création de l'agence d'Alès

1987

Création de l'agence d'Avignon

1988

Création de l'agence de Valence

1989

- Déplacement de l'agence de Nîmes qui se sépare du siège social pour s'installer dans la zone commerciale de Ville Active, Création de l'agence de Montpellier

1993

- Création d'un site de stockage et de service à Villeurbanne
- Initiation d'une démarche qualité dans le domaine de l'assistance respiratoire

1995

- Création de quatre agences à Aix en Provence, Arles, Lyon et Saint-Etienne

1997

- Création de quatre nouvelles agences : Cannes, Montélimar, Toulouse et Toulon. Rachat de la société Lhomme Rabier à Clermont-Ferrand, première croissance externe de l'entreprise
- Introduction en Bourse, sur le second marché, le 17 mai

1998

- Création des agences de Narbonne, Vitrolles et Bordeaux
- Rachat de la société Médical Guiraud implantée à Carcassonne et Perpignan et de la société Hygiène Service à Paris

1999

- Rachat de la société S.P.M. 2000 à Soissons, de la société Médico Savoie à Chambéry et de la société Médical Chaubet à Foix, Pamiers et Lavelanet.
- Rachat du fonds de Commerce de la société Alpha Médical à Tours.

2000

- Rachat du fond de commerce de la société Périmédical à Tours, de la société Sésame Rhône Alpes à Oullins (Lyon) et de la société Aérodom implantée à Amiens et Rouen.
- Rachat du Groupe Confortis (15 agences), de la société Médical Home Santé (à Lyon Croix Rousse et Tassin Demi Lune)

2001

- Création de l'agence d'Orléans.

2002

- Création de l'agence de Bayonne.

2003

- Création de l'agence de Grenoble.

2004

- Création de l'agence d'Annecy, de Mulhouse, de La Roche sur Yon, de Périgueux.

2005

- Création des agences de Troyes, de Strasbourg de Reims et Besançon.

2006

- Création des agences de Nancy, Béziers et Châteauroux.

2007

- Création des agences de Niort, Lille, Vannes, Douai.

2008

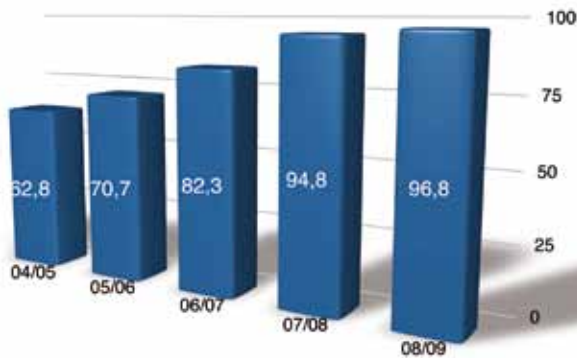
- Création des agences de Metz, Orange, Mâcon, Bourges et Le Havre. Ouverture de la plate-forme de stockage Sud à Gallargues. Lancement du concept de franchises à Nevers, Bourgoin-Jallieu, Rochefort.

2009

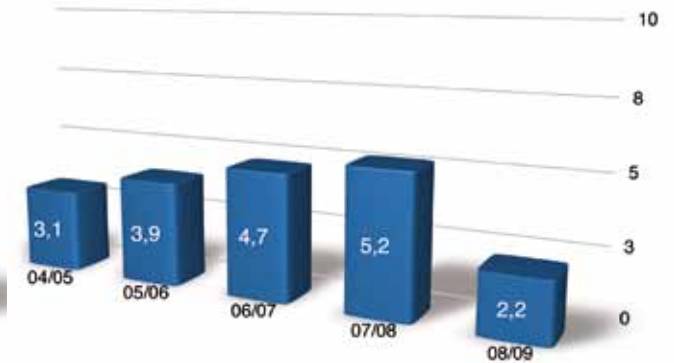
- 5 agences créées au Havre, à Angers, à Evry, à Limoges et à Poitiers. 8 nouvelles franchises à Argenteuil, Château Thierry, Villefranche, Auch, Brive, Saint Omer, Cambrai et Vienne.

CHIFFRES CLÉS

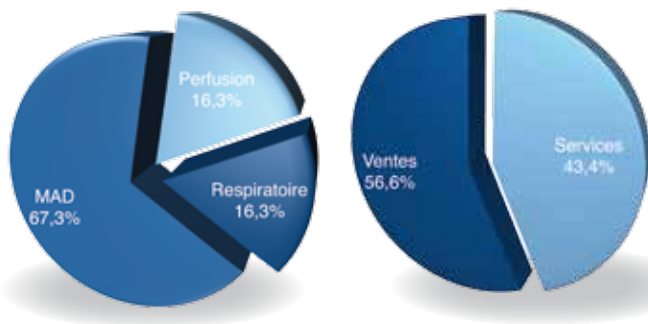
Evolution du CA (en M€)



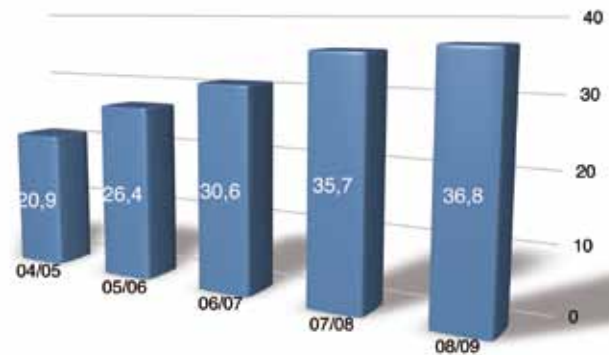
Evolution du résultat net part de groupe (en M€)



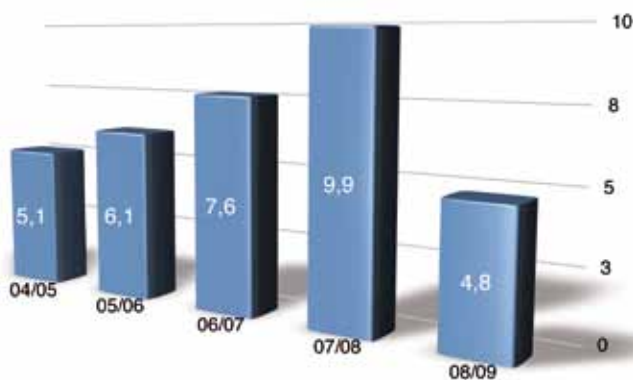
Répartition du chiffre d'affaires 2008-2009



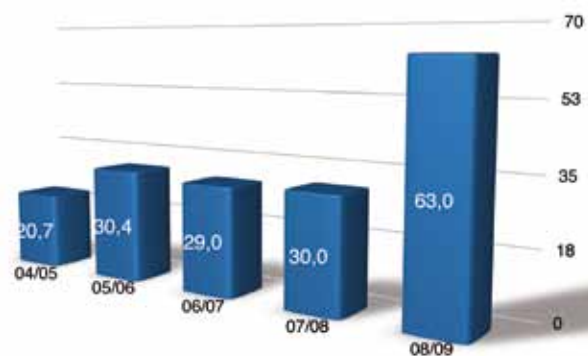
Evolution des capitaux propres (en M€)



Evolution du résultat opérationnel courant (en M€)



Evolution du taux d'endettement (en %)



Dans un marché durablement porteur, le groupe Bastide, Le Confort Médical est à la fois un prestataire de services intervenant aux côtés de professionnels de santé et un vendeur de dispositifs médicaux destinés aux particuliers à domicile ainsi qu'aux professionnels de santé (médecins, infirmiers...). Bastide, Le Confort Médical est le premier acteur en matière de vente et de prestations de santé auprès des EHPADS.

Le groupe s'est positionné sur les 3 principaux marchés de l'assistance du soin à domicile avec une offre large et complète de produits et services dans :

- le maintien à domicile (vente - location),
- l'assistance respiratoire,
- la perfusion, nutrition.

1.1 | Le maintien à domicile (MAD) (67 % du CA)

Principale activité du groupe, cette division s'appuie sur une offre globale parmi les plus performantes du marché, proposée directement à la vente ou à la location.

Prestations de services

Dans le cadre de ses prestations de services, Bastide le Confort Médical assure l'installation, la mise en place et la maintenance à domicile de :

- lits de soins médicalisés,
- déambulateurs,
- fauteuils roulants,
- soulève-malades,
- aspirateurs trachéaux,
- aérosols ultrasoniques et pneumatiques.

Bastide le Confort Médical, gère, au 31 décembre 2009, plus de 25 000 lits en location.

Vente

4 grandes familles de produits sont proposées à la vente dans les agences ou proposées aux collectivités par une équipe commerciale dédiée :

Les produits d'aide à la mobilité

BASTIDE, Le Confort Médical dispose d'une large gamme de fauteuils roulants. Qu'ils soient standards, légers, ultra-légers, sportifs ou confortables, ils sont adaptés à différents types de besoins et disponibles dans nos magasins.

Les produits anti-escarres

Premier prestataire français à développer une aussi large gamme de supports et de produits anti-escarres (de la prévention au traitement des escarres), le groupe propose des coussins, des matelas, adaptés à chaque niveau de risque du patient. Les pansements hydrocolloïdes et hydrocellulaires, ainsi que la nutrition hyperprotéinée, complètent la gamme de produits.

Les produits d'incontinence

L'incontinence touche un grand nombre de personnes. BASTIDE, Le Confort Médical offre une gamme complète de produits apportant la réponse la mieux adaptée à chaque situation.

Les produits d'hygiène et de confort

Pour rendre plus facile la vie au quotidien, BASTIDE, Le Confort Médical a sélectionné toute une gamme de produits : fauteuils de relaxation, produits d'aide à la toilette et à la mobilité. Le groupe propose également (directement aux particuliers ou aux professionnels de santé) toute une gamme de produits de confort permettant d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées.

Des produits à marque propre à forte valeur ajoutée...

Depuis quelques années, le groupe Bastide développe une gamme de produits en marques propres, qui s'appuie sur une grande connaissance des usages et des besoins de ses clients.

En collaboration avec des industriels de premier plan, le groupe a développé une série de marques en propre associées à une gamme de produits qui garantit au patient de disposer d'un produit de qualité à un prix compétitif.

Les produits en marque propre ont généré un chiffre d'affaires de 20,9 M€ en 2008-2009 en croissance de 10 % sur l'exercice, représentant près de 22 % du chiffre d'affaires global du groupe.

Le portefeuille des produits en marques propres proposées par le Groupe sont :

Premia



- **PREMIA** : pour les produits d'incontinence,



ConfortMed

- **CONFORTMED** : pour les produits de confort (oreillers anatomiques, produits d'escarres...),

TEC



- **TEC** : pour tous les appareils d'autodiagnostic (tensiomètre,...),



Domitec

- **DOMITEC** : pour les fauteuils releveurs,

Méditec



- **MEDITEC** : pour les produits d'aide technique à la personne (pilulier,...),



NOVASET

- **NOVASET** : pour les produits à usage unique (gants, sets de pansements),



BCM

- **BCM** : pour les produits d'équipement textile et chaussures.

1.2 | L'assistance respiratoire (16.5 % du CA)

Dans un marché en croissance régulière, Bastide le Confort Médical a développé une offre de prestations de services performante qui s'adresse à 3 grandes familles et qui vise à délivrer une source d'oxygène à des patients insuffisants respiratoires chroniques graves ou à des patients insuffisants respiratoires aigus :

1) L'oxygénothérapie,

Le groupe propose :

Des Concentrateurs d'oxygène en poste fixe,
Des réservoirs d'Oxygène liquide associés à un réservoir portable pour les patients qui déambulent, de bouteilles d'oxygène à l'état gazeux pour les malades atteints d'affections respiratoires aiguës (asthme),

2) La ventilation non invasive pour des patients insuffisants respiratoires,

Bastide fournit des appareils de ventilation de faible encombrement et d'une grande fiabilité à des patients sous respirateur. Ces appareils peuvent fonctionner pendant des durées très importantes avec une maintenance réduite,

3) La Pression Positive Continue pour les patients atteints d'un syndrome d'apnée obstructive du sommeil,

Cette pathologie concerne 2,5 à 3 % de la population Française et entraîne des risques de morbidité corrigés par l'appareillage et le suivi régulier des patients. Nos pharmaciens participent aux côtés de nos techniciens respiratoires et de nos délégués au bon appareillage des patients.

1.3 | La nutrition perfusion (16.5 % du CA)

La division Perfusion concerne des malades atteints de :

- diabète insulino-dépendant et appareillés avec des pompes à insuline,
- cancers traités par chimiothérapie à domicile,
- mucoviscidose,
- maladies nosocomiales (infections contractées en hôpital),
- soins palliatifs (morphine),
- douleurs chroniques,
- pathologie nécessitant une nutrition parentérale.

De plus en plus de patients atteints de pathologies lourdes souhaitent un traitement ambulatoire. La miniaturisation des dispositifs médicaux associée à leur fiabilité, la compétence de nos équipes comprenant des infirmières et des diététiciennes, assurent la confiance des patients et des professionnels dans nos interventions.

Le groupe Bastide forme, installe, met en fonctionnement et assure la maintenance des matériels tels que des pompes à perfusion, à nutrition, à insuline et pousse seringues.

La prise en charge à domicile des patients diabétiques insulino-dépendant est assurée par un ensemble de collaborateurs comprenant notamment des pharmaciens, des infirmiers, des diététiciens, dans le but d'apporter au prescripteur et aux patients une prestation de grande qualité.

Notre organisation et nos méthodes font l'objet d'une réflexion menée par l'ensemble de nos collaborateurs dans le cadre d'une démarche de qualité (certification ISO 9002).

Notre objectif est d'apporter au-delà des équipements médicaux et techniques, tous les services d'assistance aux personnes appareillées, dans les plus brefs délais :

- 1.** Un service de proximité grâce à un réseau d'agences situées sur une grande partie du territoire national.
- 2.** Une livraison et mise en service à domicile dans les plus brefs délais du matériel de location.
- 3.** La mise en place de matériel de secours lors de certaines installations respiratoires.
- 4.** La formation des patients à l'utilisation du matériel par du personnel qualifié.
- 5.** Une maintenance technique avec mise à disposition de matériel de remplacement.
- 6.** Une assistance téléphonique et une permanence technique 24H/24, 7 jours sur 7.
- 7.** Une prise en charge des formalités administratives grâce à des accords avec les organismes sociaux.
- 8.** Un suivi personnalisé de chaque patient, dans le respect du secret professionnel.
- 9.** Des comptes rendus de visite adressés régulièrement aux médecins.
- 10.** La prise en charge et l'organisation des déplacements sur le territoire national.
- 11.** Le nettoyage et désinfection systématique du matériel mis à disposition.
- 12.** La garantie satisfait ou remboursé sur les produits vendus en magasin et non remboursés par la sécurité sociale.



Le réseau, numéro 1 en France

Dans un marché durablement porteur, le groupe Bastide a fait le choix depuis son origine de développer un réseau national d'agences, permettant au groupe de disposer de points de proximité pour l'ensemble de son écosystème, que cela soit des professionnels de la santé, des collectivités ou des patients.

Démarré originellement dans le Sud-Est de la France, près des racines de la société, le réseau s'est progressivement développé dans le Sud-Ouest, dans le Nord-Ouest au travers notamment d'une acquisition réalisée en 2002 et plus récemment dans le Nord-Est.

Le groupe Bastide le Confort Médical dispose désormais d'un réseau de 78 points de ventes uniformisés aux standards du groupe en France dans les grandes et moyennes villes avec des populations de plus de 100 000 personnes. Le Groupe dispose d'emplacements de premier choix proches des centres villes, disposant de places de parking suffisantes.

Ce développement unique dans le secteur, constitue une vraie barrière à l'entrée avec notamment une notoriété grandissante au niveau national. Le groupe peut désormais amortir ses efforts marketings sur une zone de chalandise de plus en plus élevée.

D'autre part, ce réseau permet au groupe d'aujourd'hui d'accompagner les grands comptes spécialisés dans les établissements de santé pour personnes dépendantes dans leur développement et de devenir un partenaire privilégié pour ces derniers.



Développement complémentaire de franchises

Bastide Le Confort Médical a entamé le développement de franchises dans des villes moyennes, en s'associant notamment avec des pharmaciens ou des entrepreneurs motivés. Les franchises visent à compléter les implantations en propre du groupe afin d'assurer un maillage complet du territoire.

Le groupe a ouvert plus de 10 franchises depuis le lancement du concept en 2009. Le groupe envisage de poursuivre sur un rythme d'une nouvelle ouverture de franchise par mois.

Le concept continue de rencontrer un grand intérêt avec de très nombreuses candidatures d'entrepreneurs séduits par le projet, d'autant que la viabilité économique est d'ores et déjà démontré. Certaines franchises parmi les premières ont déjà au bout de la première année atteint voire dépassé l'équilibre d'exploitation. Le frein à la croissance est lié à la difficulté à trouver des emplacements stratégiques de premier choix dans les villes ciblées.

UNE AMBITION : UN RESEAU GLOBAL DE 250 IMPLANTATIONS EN FRANCE

Le groupe estime que le développement en propre de son réseau et le potentiel d'implantation des franchises doivent lui permettre d'atteindre une couverture nationale de 250 implantations. Ce fort potentiel s'inscrit en phase avec le vieillissement de la population et le besoin de proximité des clients.

Structuration du réseau avec une plate-forme de stockage et de distribution

Le développement régulier de la couverture nationale du groupe, accélérée par le développement des franchises a permis au groupe de franchir un palier de croissance. Le groupe se devait d'investir dans des plates formes de stockage destinées à alimenter l'ensemble des implantations. Bastide a ainsi ouvert sa première plate forme de stockage à Gallargues, entre Nîmes et Montpellier pour toute la région Sud.

Cette plate forme sera dupliquée pour la partie Nord à Avranches avec un lancement opérationnel prévu en 2011.



Le commerce électronique : potentiel de croissance à long terme

Bastide le Confort Médical a lancé en 2009 son site de e-commerce afin d'être présent sur l'ensemble des canaux potentiels de distribution.

Activité complémentaire des agences, le site de ventes en ligne vise une clientèle de particuliers et de professionnels fidélisés aux commandes récurrentes.

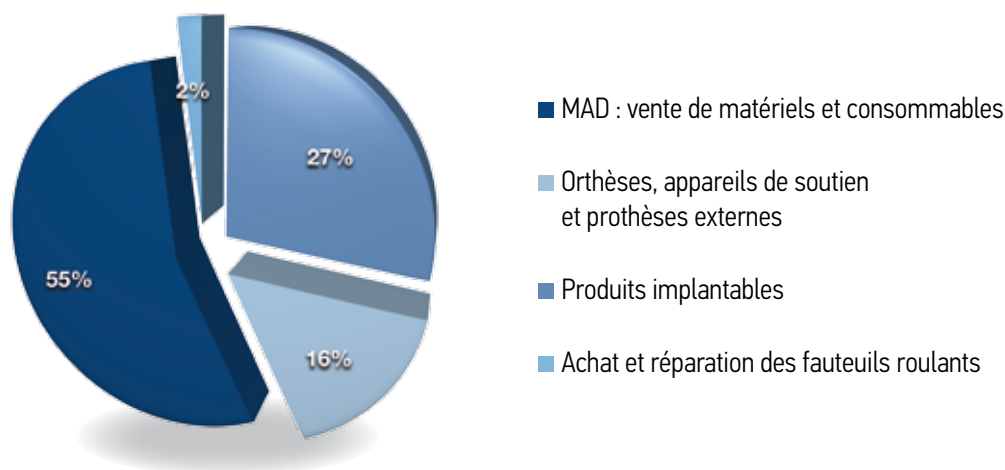
Estimant ce marché pas encore totalement mature, le groupe n'a pas lancé dans ce domaine de lourds investissements publicitaires. Le chiffre d'affaires s'il reste encore peu significatif à l'échelle du groupe, connaît cependant une croissance de plus de 50 % par an en moyenne.



UN MARCHÉ PORTEUR DISPOSANT D'UNE BONNE VISIBILITÉ

Ces dernières années ont été marquées par l'émergence d'une demande croissante en matière de soins à domicile, principalement sous l'influence du vieillissement de la population.

Le marché de la santé à domicile en France est en pleine croissance. Les dépenses associées aux produits et prestations inscrits à la LPPR, tous régimes confondus, se sont élevés en 2007 à 5,5 milliards d'euros (dont 4,4 milliards pour le régime général). Leur répartition en fonction des titres de la LPPR est précisée par le graphique 3 ci-dessous.



Ces chiffres démontrent le réel succès du développement du soin à domicile, véritable alternative à l'hospitalisation ou au placement en institution. L'assistance médicale à domicile se développe progressivement pour un nombre croissant de pathologies. Cancers, maladies respiratoires, diabète, mucoviscidose, dépendance ou handicap sont aujourd'hui pris en charge à domicile.

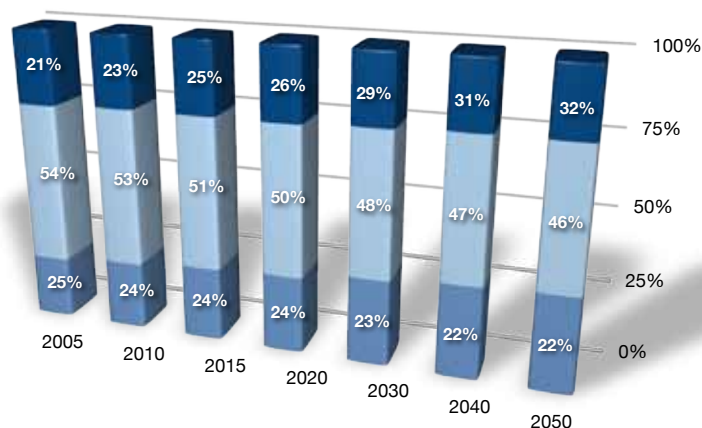
A titre d'exemple, chaque année, ce sont ainsi plus de 800 000 personnes qui recourent aux services des Prestataires de services à Domicile (PSAD) pour bénéficier des matériels et de l'accompagnement, sans lesquels un traitement ou un maintien à domicile seraient impossibles. Parmi celles-ci, on compte environ 400 000 insuffisants respiratoires ou apnéiques, 25 000 diabétiques relevant d'un traitement par pompe à insuline, 11 000 malades nécessitant une nutrition parentérale, 250 000 personnes âgées et dépendantes, 100 000 personnes handicapées. De même, 30 000 patients bénéficient chaque année de perfusions à domicile.

DES FACTEURS DURABLES DE CROISSANCE

Vieillesse de la population

Cette croissance dynamique va se poursuivre au cours des prochaines années sous deux effets moteurs que sont le vieillissement de la population et le manque de financement ainsi que le coût et la saturation des structures d'accueil pour personnes dépendantes (maisons de retraite et maisons d'accueil spécialisées).

Le nombre de personnes âgées sera multiplié par 2 d'ici 30 ans. D'après l'Insee, le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus sera multiplié par 2.5 entre 2000 et 2040.



La dépendance étant fortement corrélée avec l'âge, cette tendance devrait se poursuivre dans les années à venir et le nombre de personnes dépendantes, estimé à 800 000 par une étude conduite entre 1998 et 2001, devrait progresser de 53 % sur la période 2000-2040 (dont 25 % sur la période 2000-2020) pour atteindre 1 230 000 personnes.

Le soin à domicile, une solution « économique »

L'économie pour la collectivité des traitements à domicile est extrêmement importante. Le coût d'un patient appareillé à domicile est 2 à 3 fois inférieur au coût du même traitement effectué en établissement. Cette économie s'inscrit dans la volonté affirmée du Gouvernement de maîtriser les dépenses de santé dans le cadre de la grande réforme de la sécurité sociale.

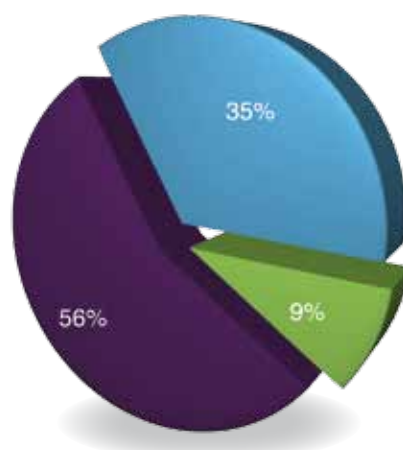
De nombreuses mesures gouvernementales successives ont permis d'intensifier les soins hors de l'hôpital, parmi lesquelles :

- **Développement de l'Hospitalisation à Domicile (HAD) avec un objectif de 15 000 places d'ici 2010**

- **Le Plan Solidarité Grand Age¹**, présenté en 2006 par Philippe Bas a prévu une augmentation de 40 %, sur une période de 5 ans, du nombre de places de soins infirmiers à domicile. A raison de 6 000 places créées chaque année à compter de 2006, puis 7 500 à compter de 2010, le plan prévoit d'atteindre un objectif de 232 000 places de Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) à l'horizon 2025.

- **Le programme de développement des soins palliatifs 2008-2012** a quant à lui rappelé la nécessité de « faciliter la mise en œuvre des soins palliatifs à domicile par l'intervention de réseaux de santé et de services au bénéfice du malade et de ses proches : acteurs libéraux, services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), HAD, ... ».

L'actionnariat



Poursuite de la politique de distribution du dividende

Fort de sa solidité financière, le groupe a proposé lors de l'Assemblée Générale le versement d'un dividende de 0,06 € par action

Évolution du cours de bourse



Informations boursières

Code Isin : FR0000035370 (BLC)
Eurolist Compartiment C
Indices CAC Small90, CAC
Mid&Small190, SBF 250, CAC Health Care, CAC
Health Care Equipement & services
Nombre de titres : 7 340 580

Sociétés de bourses qui suivent notre titre

Crédit Agricole Cheuvreux - Gilbert Dupont - Oddo Midcap - Portzamparc

Une politique active en direction des actionnaires

Afin d'informer de manière régulière, transparente et exhaustive, Bastide le Confort Médical a mis en place une politique de communication financière à travers :

- Un rapport annuel complet, enregistré comme document de référence auprès de l'AMF.
- Des avis financiers dans la presse économique et financière ainsi que des communiqués de presse diffusés en nombre et relayés le plus souvent par des sites boursiers grand public.
- Des réunions régulières avec les analystes, gérants et journalistes.

Calendrier de communication

Chiffre d'affaires et résultats de la société	Période de publication
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre	Publié le 12/11/2009
Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre	Publié le 01/03/2010
Résultats semestriels	Publié le 01/03/2010
Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre	Entre le 01/05/10 et le 15/05/10
Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre	Entre le 01/08/10 et le 15/08/10
Résultats annuels	Entre le 15/09/10 et le 15/10/10

Ces dates sont communiquées à titre indicatif. La société se réserve le droit de les modifier.

Contacts actionnaires

Toute demande d'informations peut être faite auprès de la société sur simple demande.

Tous les documents relatifs à la société peuvent être également consultés au siège social :

Centre d'activité Euro 2000 - 12, avenue de la Dame 30132 Caissargues

Responsable de l'information financière

Guy Bastide, Président Directeur Général - Tél. : +33 (0)4 66 38 68 08 / Fax : +33 (0)4 66 38 68

Vincent Bastide, Directeur Général Délégué - Tél. : +33 (0)4 66 38 68 08 / Fax : +33 (0)4 66 38 68

I ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE ÉCOULE

1.1 | Comptes sociaux Bastide, le Confort Médical

Notre chiffre d'affaires a connu une forte augmentation au cours des trois derniers exercices :

- 81.529.558 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2007,
 - 94.306.254 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2008,
 - 96.455.449 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2009,
- soit une augmentation de 2,28 % sur les 12 derniers mois.

Le chiffre d'affaires moyen mensuel s'établit respectivement à 8 037 954 € contre 7 858 854 € pour l'exercice clos le 30 juin 2008.

L'activité de location a progressé de 4,07 %, l'activité de vente de 0,94 %. La location représente 43,5 % du Chiffre d'affaires hors taxes, et les ventes 56,5 %.

L'activité tiers payant représente 51,9 % du chiffre d'affaires hors taxes, et les ventes, 48,1 %.

Le coefficient de marge brute est passé de 62,93 % pour l'exercice clos le 30 juin 2008 à 60,77 % pour l'exercice clos le 30 juin 2009.

Le résultat d'exploitation est en repli. Il était de 6 874 731 € pour l'exercice clos le 30 juin 2008, il est de 1 098 865 € pour l'exercice clos le 30 juin 2009.

La charge financière est en hausse de 49,12 % à 750 453 € contre 503.255 € pour l'exercice clos le 30 juin 2008.

Les produits financiers s'élèvent à 2 384 841 € dont produits de participation Confortis 2 362 316€.

Au titre du résultat exceptionnel, il est à noter un résultat négatif de 234 849 €.

Aucune participation n'est due au titre de cet exercice.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 17 241 € pour l'exercice (contre 2 055 024 € pour l'exercice précédent calculé à 34,01 %), c'est un bénéfice net de 2 481 162 € qui a été réalisé pour l'exercice clos au 30 juin 2009, contre 5 605 449 € pour l'exercice précédent.

1.2 | Situation de CONFORTIS :

Cette société est détenue à 99,99 % par la S.A. Bastide le confort médical.

Depuis avril 2006, la société a développé une activité d'exportation de vente de dispositifs médicaux. Elle a développé également une activité à l'importation d'achat de dispositifs médicaux.

A ce titre, il avait été conclu une convention de vente et d'achat de dispositifs médicaux avec la société Bastide le Confort Médical.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 3.846.513 € H.T.

Il est constitué par :

- La location gérance pour 3.444.999 € H.T.
- La vente de marchandises pour 399.343 € H.T.
- Les prestations à l'export 2.169 € H.T.

Pour rappel, voici le chiffre d'affaires des deux derniers exercices

- 4 559 219 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2008
- 3 846 513 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2009

Les facturations de location gérance et de prestations inter-groupe s'élèvent à 3 444 999 € H.T. sur l'exercice contre 3 445 000 € H.T. pour l'exercice précédent.

Les ventes s'élèvent à 399 343 € H.T. dont l'intégralité à l'exportation.

Pour l'exercice précédent, les ventes de marchandises s'étaient élevées à 1 112 991 € H.T., le tout à l'exportation.

Notre résultat d'exploitation était de 3 538 486 € pour l'exercice clos au 30 juin 2008, il atteint 3 433 461 € pour l'exercice clos au 30 juin 2009.

Les charges financières ont représenté 1.442 € pour l'exercice clos au 30 juin 2008. Elles sont d'un montant de 975 € pour l'exercice clos au 30 juin 2009.

Au titre du résultat exceptionnel, il est à noter un résultat nul contre 2 090 € pour l'exercice précédent.

Nous avons réalisé pour l'exercice clos au 30 juin 2009 un bénéfice net de 2.329.478 €, contre 2 383 441 € pour l'exercice précédent.

Le contrat de location gérance existant s'est poursuivi entre la société Confortis et Bastide le Confort médical.

La société indique avoir levé l'option du crédit bail afin de se porter acquéreur d'un local situé à Saint Contest (Manche) au Clos Barbay d'une surface de 1.070 m² sur un terrain de 2.689 m².

Cette levée d'option se fera au prix de 0,15 euro. Ce bien est en cours d'évaluation à ce jour afin de déterminer sa valeur vénale.

1.3 | SAS BASTIDE FRANCHISE

Cette société est détenue à 100 % par la S.A. Bastide le confort médical

Notre chiffre d'affaires pour ce second exercice a été de 274,930 € HT contre 135.000 € HT pour l'exercice précédent, qui rappelons le, a été d'une durée exceptionnelle de 14 mois.

Le résultat d'exploitation est de -21.498 € pour l'exercice clos au 30 juin 2009 contre 105.126 € pour l'exercice clos le 30 juin 2008.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices nul pour l'exercice, c'est un déficit de 28.463 € pour l'exercice clos au 30 juin 2009 contre bénéfice de 70.084 € pour l'exercice précédent.

Concernant l'ouverture de nouveaux sites, le site de Bourgoin Jallieu a ouvert en novembre 2008.

La franchise de Rochefort a ouvert en février 2009, celle d'Argenteuil en mars 2009 et celles de Château Thierry et Villefranche sur Saône ont ouvert en avril 2009.

1.4 | S.C.I. Bastide 2 :

Cette société créée le 1^{er} Avril 1997 a pour objet la location d'un bâtiment situé à Caissargues, qui abrite actuellement le siège social de la SA Bastide le Confort Médical.

Cette société est détenue à 10 % par la S.A. Bastide le confort médical

Le loyer s'élève à 137.254 € HTVA pour l'année 2008, et l'exercice se solde par une perte de 13.318 €.

La SCI BASTIDE 2 a décidé de lever l'option du contrat de crédit bail en vue d'acquérir le terrain et le bâtiment situé à Caissargues (Gard) qui accueille une partie du siège social de la société.

Cette levée d'option se fera au prix de 0,15 euro. Ce bien est en cours d'évaluation à ce jour afin de déterminer sa valeur vénale.

1.5 | S.C.I. Bastide 3 :

Cette société est détenue à 10 % par la S.A. Bastide le confort médical

Cette société créée le 16 juin 2000 a pour objet la location d'un bâtiment situé à Caissargues, contigu au premier bâtiment, siège social de la SA Bastide le Confort Médical.

Le loyer s'élève à 103.874 € HTVA pour l'année 2008, et l'exercice se solde par un bénéfice de 13.993 €.

1.6 | S.C.I. Bastide 4 :

Cette société est détenue à 10 % par la S.A. Bastide le confort médical

Cette société créée le 28 juillet 2004 a pour objet la location d'un bâtiment situé à Nîmes, accueillant l'agence nîmoise de la SA Bastide le Confort Médical.

Le loyer s'élève à 147.425 € HTVA pour l'année 2008, et l'exercice se solde par une perte de 15.889 €.

1.7 | Comptes consolidés :

Les comptes consolidés ont été établis selon les normes IFRS.

Les comptes consolidés ont été établis sur la base des bilans de la SA Bastide le Confort Médical, de la SA Confortis et de la SAS Bastide Franchise.

Les sociétés ont été consolidées par intégration globale, les parts minoritaires, non significatives, n'ont pas été distinguées.

Le chiffre d'affaires consolidé est de :

- 82 284 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2007
 - 94 841 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2008
 - 96 793 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2009
- soit 2,05 % de progression sur le dernier exercice.

Le coefficient de marge brute est passé de 62.94 % pour l'exercice clos le 30 juin 2008 à 60,80 % pour l'exercice clos le 30 juin 2009.

Le résultat opérationnel s'élève à 4.546 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2009 contre 9.855 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2008.

Le résultat financier se détériore passant de (822) k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2008 à (1016) k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2009.

Compte tenu de l'impôt sur les sociétés, il ressort un bénéfice net de 2.244 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2009 contre 5.889 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2008.

II EVENEMENTS SIGNIFICATIFS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS

La société a entendu poursuivre son développement et a donc ouvert de nouvelles implantations

Au cours de cet exercice, de nouveaux sites ont été créés :

- Angers ouverture en avril 2009.
- Limoges ouverture en mars 2009.
- Mâcon et Le Havre ont ouvert en septembre 2008.

Nous avons également procédé au transfert des agences de Montauban en décembre 2008 ainsi que Saint-Etienne. Ces sites ont été transférés sur des zones commerciales plus attractives.

Depuis le mois de juin 2008, Bastide le confort médical a poursuivi la mise en place de la plateforme logistique à Gallargues le Montueux (Gard) située en bordure d'autoroute. Cette plateforme a pour vocation d'améliorer la gestion des stocks, d'approvisionner les agences et les franchisés de la S.A.S. BASTIDE FRANCHISE.

Lors de cet exercice, le groupe a dû faire face à un important changement réglementaire qui a fortement perturbé l'activité « Maintien à Domicile en collectivités », avec notamment une baisse momentanée du volume d'affaires. Toutefois, tous les autres métiers du groupe sont en croissance. Ainsi l'exercice progresse par rapport à l'exercice précédent.

L'exercice clos au 30 juin 2009 est un exercice de transition sur le plan de la rentabilité.

Les mesures d'optimisation des coûts de l'activité « Maintien à Domicile en collectivités » (réduction effectifs, renégociation fournisseurs et clients) ne porteront leurs effets que sur l'exercice ouvert à compter du 1^{er} juillet 2009.

Le groupe a fait l'objet d'un contrôle fiscal dont il a accepté une partie des redressements. Il conteste une autre partie du redressement qui porte sur la taxe sur la valeur ajoutée (soit environ 1 000 K€). Compte tenu de la contestation formulée par le Groupe après avoir recueilli l'avis de son conseil spécialisé, aucune provision n'est comptabilisée à ce titre. Afin de figer les intérêts de retard, le principal fait l'objet d'un paiement échelonné sur dix huit mois depuis le mois de mars 2009.

III EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET ÉVOLUTION PRÉVISIBLE

3.1 | Le réseau

La croissance interne va se poursuivre. Nous allons ouvrir de nouveaux sites au cours de l'exercice pour améliorer notre maillage du territoire tant par le réseau intégré que le réseau de Franchise de la SAS Bastide Franchise.

Concernant le réseau intégré, le site de Poitiers doit ouvrir le 12 octobre 2009.

D'autres emplacements sont à l'étude et pourraient donner lieu à l'ouverture de site au cours du premier et second trimestre de l'exercice clos le 30 juin 2010.

Concernant la Franchise de la S.A.S. BASTIDE FRANCHISE, le site de Brive a ouvert en août 2009.

Les prochaines ouvertures de franchises prévues sont Auch, Cambrai et Saint-Omer avant la fin de l'année civile.

D'autres dossiers de candidatures sont à l'étude et pourraient donner lieu à l'ouverture de nouveaux sites en franchise au cours de l'exercice clos au 30 juin 2010.

3.2 | L'activité

Le groupe Bastide Le Confort Médical entend poursuivre son développement pour l'exercice ouvert depuis le 1^{er} juillet 2009.

La priorité de la société sur l'exercice ouvert depuis le 1^{er} juillet 2009 porte notamment sur l'amélioration de la rentabilité, l'adaptation des coûts pour la division collectivités, l'optimisation globale de la marge brute, et la gestion des stocks centralisée.

Par ailleurs, fort d'un réseau en propre constitué aujourd'hui de 77 points de vente en France (78 en octobre 2009 avec l'ouverture de l'agence de Poitiers), le groupe ne prévoit pas d'ouverture de nouvelles agences sur cet exercice, hormis cas d'opportunités majeures et le cas de Poitiers.

Les ouvertures de franchises se poursuivront en revanche sur un rythme rapide avec une dizaine de nouveaux projets en cours.

3.3 | Résultats semestriels 2009-2010

En K€	S1 2008/2009	S2 2008/2009	S1 2009/2010
Chiffre d'affaires	51 270	45 523	50 560
Résultat opérationnel courant	3 230	1 541	2 511
Marge opérationnelle	6,3 %	3,4 %	5,0 %
Résultat opérationnel	3 230	1 316	2 511
Résultat net PDG	1 762	482	1 228
Marge nette	3,4 %	1,1 %	2,4 %

Après avoir touché un point bas au second semestre de l'exercice précédent suite aux conséquences du changement législatif « EHPAD », la rentabilité du groupe a amorcé son redressement sur ce semestre.

La marge opérationnelle courante s'établit à 5,0 % (à comparer à 3,4 % au second semestre de l'exercice 2008-2009), grâce principalement à une meilleure absorption des coûts fixes et aux premiers résultats des mesures d'économies mises en place par le groupe.

Structure financière :

Les capitaux propres ressortent à 37,6 M€ au 31 décembre 2009. Le taux d'endettement net a été ramené à 51 % des capitaux propres, bénéficiant notamment de la nette amélioration du BFR et de la génération de trésorerie liée à l'activité.

Perspectives du second semestre :

Bastide entend poursuivre au second semestre amélioration de ses fondamentaux économiques.

Le groupe s'appuiera ainsi sur le retour à une croissance organique significative avec notamment un effet de base désormais plus favorable dans l'activité « maintien à domicile en collectivités ». Bastide poursuivra également ses efforts en matière de rentabilité, en mettant l'accent sur l'optimisation progressive de la marge brute et du taux d'utilisation du matériel locatif et sur la gestion rigoureuse des dépenses.

Bastide se donne ainsi comme objectif d'aborder le prochain exercice sur des bases solides, ce qui permettra la reprise du programme dynamique de création d'agences en propre.

En parallèle, le lancement des franchises se poursuit activement avec désormais 12 implantations. Le groupe dispose de plus d'une dizaine de projets avancés sur l'ensemble de l'année civile 2010.

IV RACHAT D' ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE (article L225-209 du code de Commerce)

L'Assemblée Générale Ordinaire du 05 décembre 2008 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois à acheter des actions ordinaires de la société conformément aux dispositions prévues par les articles L225-209 et suivants du code de Commerce, en vue notamment :

- d'assurer l'animation du titre dans le cadre du contrat de liquidité conforme à la Charte AFEI reconnue par l'AMF ;
- de consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et de ses filiales aux conditions prévues par la loi ;
- de remettre les titres en paiement ou en échange dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions peuvent être effectués par tous moyens, en particulier par interventions sur le marché ou hors marché, par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments dérivés.

Les actions peuvent faire l'objet de prêt conformément aux dispositions des articles L432-6 et suivants du Code Monétaire et Financier.

Lors de l'assemblée générale du 05 décembre 2008, il avait été voté que le prix d'achat ne doit pas excéder 50 (cinquante) euros par action ordinaire. Aucun minimum n'a été retenu car il s'agit d'une simple faculté.

Les opérations réalisées par la société sur ses propres titres entre le 1^{er} juillet 2008 et le 30 juin 2009 sont explicitées ci-dessous.

Au 30 juin 2008, la société détenait 7.625 actions. Cela représente 0,103 % du capital social.

Le transfert de propriété des actions en auto détention a eu lieu en décembre 2008.

Du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, la société a acheté 56.874 actions au cours moyen de 11 euros et a vendu 50.917 actions au cours moyen de 10,70 euros.

Au 1^{er} juillet 2009, la société détenait donc 13.582 actions, soit 0.185 % du capital social.

Pour rappel, le montant de la valeur nominale des actions est de 0,45 euros.

V TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Le tableau des résultats financiers qui est joint au présent rapport vous permet, comme habituellement, une perception globale de l'évolution de la société sur plusieurs exercices.

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES

NATURE DES INDICATIONS	Exercice au 30/06/05	Exercice au 30/06/06	Exercice au 30/06/07	Exercice au 30/06/08	Exercice au 30/06/09
I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 262 480	3 303 261	3 303 261	3 303 261	3 303 261
Nombre des actions ordi- naires existantes	815 620	2 446 860	2 446 860	7 340 580	7 340 580
Nombre des actions dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	/	/	/	/	/
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
- par conversion d'obligation					
- par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors - taxes	62 822 374	70 622 314	81 529 558	94 306 254	96 455 449
Résultats avt impôts, part. des salariés et dotations aux amort. et provisions	7 643 282	9 441 965	10 344 978	14 909 013	10 224 812
Impôts sur les bénéfices	1 295 741	1 637 344	1 439 058	2 055 024	17 241
Participation des salariés due au titre de l'exercice	365 835	476 236	374 028	554 427	0
Résultat après impôts, part. des salariés et dotations aux amort.et provisions	2 224 153	3 012 152	2 992 022	5 605 449	2 481 162
Résultat distribué	399 653	538 309	709 789	1 101 87	440 434
III RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, part. des salariés mais avt dota- tions aux amort. et provisions	7.33	2.99	3.48	1.68	1.39
Résultat après impôts, part. des salariés et dotations aux amort. et provisions	2.73	1.23	1.22	0.76	0.34
Dividende attribué à chaque action	0.49	0.22	0.29	0.15	0.06
IV PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	553	650	704	784	801
Montant de la masse salariale de l'exercice	11 615 413	13 113 226	14 677 866	17 127 993	17 686 257
Montant des sommes ver- sées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	3 894 110	4 420 045	4 958 840	5 693 659	5 900 572

VI AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'exercice écoulé se solde par un bénéfice net de 2.481.162 € que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

Dividendes distribuables : 440.434,80 € à titre de distribution de dividende, soit 0,06 € de dividende par action ; ce dernier éligible à la réfaction de 40 % et au prélèvement libératoire forfaitaire applicables aux personnes physiques domiciliées en France.

Réserves facultatives : 2.040.727,20 €

Nous vous rappelons conformément à l'article 243 Bis du C.G.I., que la société a distribué :

- un dividende de 538.309 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2006,
- un dividende de 709.789 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2007,
- un dividende de 1.101.087 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008.

VII INVESTISSEMENTS ET RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT :

7.1 | Investissements :

Bastide, le Confort Médical :

En K€	Acquisitions	Fusions	Cession / Mise au rebut / Transferts
Immobilisations incorporelles	89 606	0	0
Immobilisations corporelles	8 923 399	0	83 914
Immobilisations financières	133 232	0	24 181
TOTAL	9 146 237	0	108 095

Groupe Bastide :

En K€	Acquisitions	Cession / Mise au rebut / Transferts
Immobilisations incorporelles	108 K€	0 K€
Immobilisations corporelles	11 483 K€	3 674 K€
Immobilisations financières	366 K€	24 K€
TOTAL	11 957 K€	3 698 K€

7.2 | Recherche et développement

L'équipe de Direction est à la recherche permanente de nouveaux produits et techniques en participant à de nombreux congrès et salons aussi bien nationaux qu'internationaux. Elle participe également à l'évolution de la profession, avec le syndicat, de façon à obtenir le statut de Profession de santé.

Les dépenses afférentes à la recherche et au développement ne sont pas activées et ne sont pas d'un montant significatif.

La société est certifiée ISO 9001 EN NF ISO 13485 pour l'ensemble de nos activités de vente et de location de matériel médical.

VIII ENDETTEMENT

8.1 | Les comptes sociaux

Le ratio endettement sur capitaux propres est de 54,45 % compte tenu de capitaux propres se montant à 32 382 K€ et d'un endettement de 17 632 K€.

8.2 | Les comptes consolidés

Le ratio endettement sur capitaux propres est 63 % compte tenu de capitaux propres se montant à 36 780 K € et d'un endettement de 23 174 K€.

XI PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

La société Bastide le Confort Médical n'a pris aucune participation ou contrôle au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009.

Il existe un pacte de stabilité entre les actionnaires suivants : société d'investissements Baside, Guy Bastide, Brigitte Bastide, Marielle Miller, Vincent Bastide, Philippe Bastide.

X PRINCIPAUX ACTIONNAIRES :

	Actions	Droits de Votes
Plus de 90 %	X	X
de 66.66 % à 90 %	X	X
de 50 % à 66.66 %	X	SIB
de 33.33 à 50 %	SIB	X
de 25 à 33.33 %	X	X
de 20 à 25 %	X	X
de 15 à 20 %	X	X
de 10 à 15 %	X	X
de 5 à 10 %	LAZARD Frères gestion SAS	X

XI REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX - LISTE DES MANDATS :

11.1 | Liste des mandats :

Date de 1 ^{ère} nomination et échéance du mandat	Fonction principale dans le groupe et hors groupe	Autres mandats hors groupe	Autres liens avec le groupe
Guy BASTIDE 12/03 – 12/09 Président du Conseil d'Administration de : • Bastide, Le Confort Médical SA • Confortis SA	P.D.G de • Société Bastide, Le Confort Médical. • Confortis SA	Gérant de la : SCI BASTIDE GALLARGUES.	Actionnaire de la SIB
04/08 – 06/14 Président du conseil de Surveillance depuis le 29 avril 2008 de la Société d'investissement Bastide SA Gérant de : • SCI Bastide • SCI Bastide 2 • SCI Bastide 3 • SCI Bastide 4	• Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS Bastide Franchise		
Brigitte BASTIDE 12/03 – 12/09 Administrateur de : • Bastide, Le Confort Médical SA	Pharmacien Responsable Directeur Général de la Société d'Investissement Bastide	Administrateur de la Société Bessière.	Actionnaire de la SIB
04/08 – 06/14 Membre du Conseil de Surveillance de Société d'Investissement Bastide SA			
Vincent BASTIDE 12/03 – 12/09 Administrateur de : • Bastide, Le Confort Médical SA • Confortis SA	Directeur Général Délégué Société Bastide, Le Confort Médical	SCI Bastide 1 : gérant	Actionnaire de la SIB
04/08 – 06/12 Membre du Directoire de la Société d'Investissement Bastide SA			
Philippe BASTIDE 12/03 – 12/09 Administrateur de : • Bastide, Le Confort Médical SA	Directeur commercial Société AMGEN		Actionnaire de la SIB

11.2 | Rémunération des mandataires

La rémunération des mandataires sociaux se fait par la société Mère, la Société d'Investissement Bastide à travers une convention de prestation entre la société Mère et la SA Bastide, le Confort Médical.

Salaires bruts annuels 2008/2009 en euros	Total	Fixe	Variable	Avantage	Attribution de titres	Jetons de présence
Guy Bastide	115 200	115 200	0	0	X	X
Vincent Bastide	174 991	114 000	60 271	720	4 536 titres à valeur nominale de 0.45 € 8,19 €* au cours de clôture soit 37.149 €	X
Brigitte Bastide	24 000	24 000	X	X	X	X
Philippe Bastide	X	X	X	X	X	X

* source euronext

La société n'a pris aucun engagement financier pour le compte des mandataires sociaux.

11.3 | Opérations sur titre réalisées par les dirigeants

Cession de 986 titres de Vincent BASTIDE le 08 août 2008

Achat de 1.500 titres de Vincent BASTIDE le 31 octobre 2008

Cession de 972 titres de Vincent BASTIDE le 04 novembre 2008

Cession de 228 titres de Vincent BASTIDE le 07 novembre 2008

Cession de 6032 titres de Vincent BASTIDE le 14 novembre 2008

Cession de 13.000 titres de Vincent BASTIDE le 12 décembre 2008

Cession de 25.000 titres de Vincent BASTIDE le 19 décembre 2008

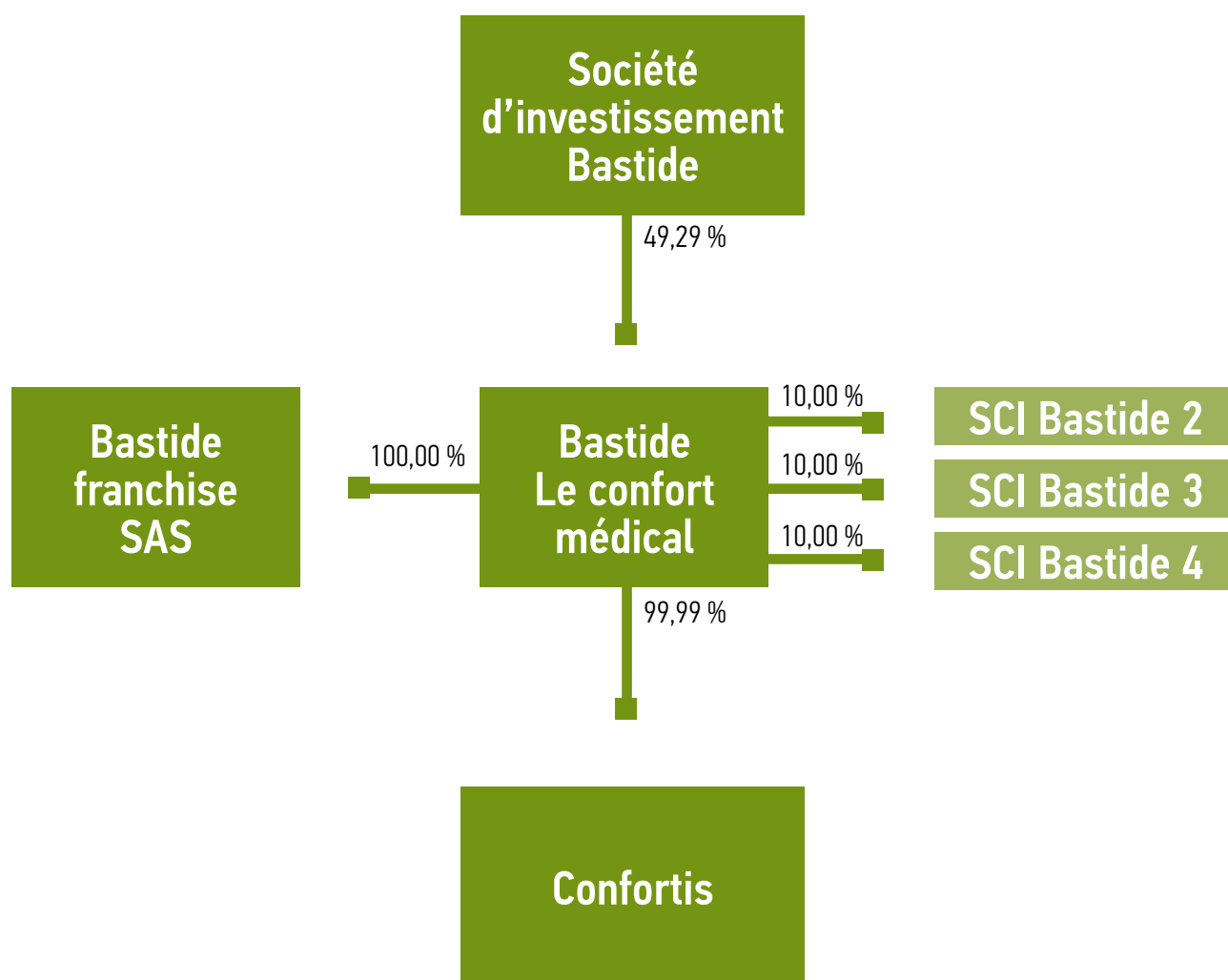
XII ACTIONNARIAT SALARIE

Le montant du capital social détenu au titre de la participation au 30 juin 2009 est de 5927 actions soit 0.08 % du capital social.

Il est rappelé que les dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.225-129-6 du Code de commerce prévoient la convocation, tous les trois ans, d'une assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la société si les actions détenues par les salariés de la société et de celles qui lui sont liés représentant moins de 3 % du capital.

Cette dernière consultation a eu lieu lors de l'assemblée générale du 07 décembre 2007.

XIII ORGANIGRAMME



XIV INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

L'activité de la société n'étant pas de caractère industriel, celle-ci ne saurait être susceptible de porter atteinte à l'équilibre biologique et à l'environnement en général.

XV RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat des commissaires aux comptes titulaire, le Cabinet TSA AUDIT, et du commissaire aux comptes suppléant, Christiane GAYTE viennent à expiration à l'occasion de l'approbation des comptes clos au 30 juin 2009.

Le Conseil propose de renouveler le mandat du Cabinet TSA AUDIT, commissaire aux comptes titulaire.

Ce mandat est renouvelé pour six exercices et prendra fin lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2015.

Le Conseil propose de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes suppléant, Madame Christiane GAYTE, celle-ci souhaitant faire valoir prochainement ses droits à la retraite.

Le Conseil propose de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant, Madame Anne DIDERON PLANES - NIMES (Gard) en remplacement de Madame Christiane GAYTE.

Ce mandat sera d'une durée de six exercices et prendra fin lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2015.

I AUTORISATION A CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR PROCÉDER EN UNE OU PLUSIEURS FOIS A UNE AUGMENTATION DE CAPITAL D'UN MONTANT MAXIMUM DE 2.000.000 € DANS LE CADRE D'UNE DELEGATION DE COMPETENCE

La Direction générale et votre Conseil d'Administration ont souhaité pouvoir disposer des moyens de mettre en œuvre une politique d'investissement et le cas échéant de croissance externe en fonction des nécessités ou des opportunités qui pourront se présenter.

Dans cette perspective, le Conseil d'Administration sollicite une autorisation lui permettant de décider à sa convenance une augmentation de capital dont il propose de fixer à 2.000.000 € le montant maximum, cette augmentation de capital serait susceptible d'être réalisée en une ou plusieurs fois ; en outre, et compte tenu de la diversité des situations qui pourront se présenter, le Conseil d'Administration sollicite une délégation de compétences aussi large que possible tout en restant naturellement strictement conforme aux limites légales. De plus, dans un souci d'efficacité, le Conseil d'Administration sollicite une faculté de subdélégation au bénéfice de son Président en application des dispositions visées à l'article L 225-129-4 b) du Code de Commerce.

Ainsi, si vous adoptez la proposition du Conseil d'Administration celui-ci pourra procéder dans un délai maximal de vingt-six mois et pour un montant de 2.000.000 € au maximum à une ou plusieurs augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription à réaliser par l'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quote-part du capital social sous la forme d'actions de la société, assorties ou non de bons de souscription ou d'acquisition d'actions, ainsi que de toute valeur mobilière de quelque nature que ce soit y compris des bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émises de manière autonome à titre gratuit ou onéreux mais à l'exclusion d'actions de préférence, et donnant accès immédiatement ou à terme à tout moment ou à date fixe à une quotité du capital social de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, combinaison de ces moyens ou de toute autre manière.

L'autorisation que nous sollicitons expirera à l'issue de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2011 ; elle se substitue à l'autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée Générale réunie le 07 décembre 2007 et qui faisait l'objet de la neuvième résolution.

Nous devons également vous préciser que ce projet d'augmentation de capital, conformément à la loi du 19 février 2001 qui a modifié sur ce point l'article L 3332-18 et s. du Code du Travail doit être accompagné d'un projet d'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne puisque le législateur a voulu favoriser par ce dispositif un actionariat salarié géré collectivement.

Le texte des projets de résolutions comporte donc une résolution conférant au Conseil d'Administration une autorisation de procéder en une ou plusieurs fois à une augmentation de capital réservée aux salariés dans la limite de 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de procéder à cette augmentation de capital.

La Direction générale et le Conseil d'Administration ont, dès l'introduction des titres de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL au marché réglementé, souhaité inciter les salariés de l'entreprise à devenir actionnaires : le Conseil d'Administration invite donc l'Assemblée Générale à adopter la résolution qui est proposée et qui constitue une nouvelle incitation à l'émergence d'un actionariat salarié.

II MARCHÉ DES AFFAIRES SOCIALES

Concernant la marche des affaires sociales de la société, elle est décrite dans la première de ce rapport notamment au Chapitre 1.

III SITUATION SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS PRÉCEDEMMENT AUTORISÉES

L'Assemblée générale extraordinaire du 05 décembre 2008, avait autorisé le Conseil d'Administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L 225-197-1 et L 225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre au profit :

- Des membres du personnel de la société ou de certaines catégories d'entre eux,
- Et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pouvait pas dépasser dix pour cent 10 % du capital social existant au jour de la première attribution décidée par le conseil d'administration.

Sur délégation de l'Assemblée générale extraordinaire du 05 décembre 2008, le Conseil d'Administration avait la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes.

En outre, tous pouvoirs lui étaient conférés à l'effet de :

- Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- Déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
- Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires,

Le cas échéant :

- constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
- décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélatifs à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement.
- procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans les conditions stipulées à la 12^{ème} résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 05 décembre 2008,
- prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
- et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

Cette autorisation emportait renonciation expresse des actionnaires à leurs droits à la fraction des réserves, primes et bénéfices à incorporer au capital pour permettre la libération des actions attribuées.

Cette autorisation a été donnée pour une durée de trente huit mois à compter du 05 décembre 2008. A ce jour, cette autorisation n'a pas été utilisée.

Fait à Caissargues,
Le 30 septembre 2009
Le Conseil d'Administration

TABLEAU DES DELEGATIONS POUR LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Date de l'assemblée	Durée	Date d'expiration	Montant	Usage
7 décembre 2007	26 mois	30 juin 2009	2.000.000 €	Il n'a pas été fait usage de cette délégation

I – BILAN AU 30/06/09

ACTIF (en milliers d'euros)	au 30/06/2009	au 30/06/2008
Autres Immobilisations incorporelles	1 140	1 210
Goodwill	9 827	9 827
Immobilisations corporelles	30 983	29 426
Actifs financiers non courants	1 596	1 230
Impôts différés	0	81
Total actifs non-courants	43 546	41 774
Stocks et en cours	13 495	11 857
Clients et comptes rattachés	14 559	14 601
Autres créances	5 920	2 512
Autres actifs courants	1 506	1 281
Equivalents de trésorerie	0	109
Trésorerie	237	1 548
Total actifs courants	35 717	31 908
Total des actifs destinés à être cédés	0	0
Total Actif	79 263	73 682

PASSIF (en milliers d'euros)	au 30/06/2009	au 30/06/2008
Capital	3 303	3 303
Primes liées au capital	9 336	9 336
Actions propres	-207	-114
Autres réserves	0	0
Résultats accumulés	24 348	23 182
Total capitaux propres, part du groupe	36 780	35 707
Total intérêts minoritaires	0	0
Total des capitaux propres	36 780	35 707
Emprunts et dettes financières (part à plus d'un an)	12 505	7 811
Avantages au personnel	64	50
Autres provisions	0	0
Impôts différés	60	0
Total passifs non-courants	12 629	7 861
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	10 669	4 645
Provisions (part à moins d'un an)	319	86
Fournisseurs et comptes rattachés	12 024	17 560
Autres dettes	6 842	7 823
Total passifs courants	29 854	30 114
Total passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	0	0
Total des passifs	42 483	37 975
Total Passif	79 263	73 682

II – COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

	du 01/07/2008 au 30/06/2009	du 01/07/2007 au 30/06/2008
Chiffre d'affaires	96 793	94 841
Autres produits	633	1 053
Achats consommés	-37 940	-35 149
Charges externes	-19 523	-16 974
Charges de personnel	-23 587	-23 407
Impôts et taxes	-2 117	-2 166
Dotation aux amortissements	-9 136	-8 117
Dépréciations	-202	-104
Autres charges	-150	-122
Résultat opérationnel courant	4 771	9 855
Autres produits et charges opérationnels	-225	0
Résultat opérationnel	4 546	9 855
Coût de l'endettement financier brut	-1 030	-829
Coût de l'endettement financier net	-1 030	-829
Autres produits et charges financiers	14	7
Quote-part de résultat des mises en équivalence	0	0
Résultat avant impôt sur le résultat	3 530	9 033
Impôt sur le résultat	-1 286	-3 144
Résultat des activités poursuivies	2 244	5 889
Activités abandonnées		
Résultat des activités abandonnées	0	0
Résultat de l'exercice	2 244	5 889
Revenant		
aux actionnaires de la société	2 244	5 889
aux intérêts minoritaires	0	0
Résultat par action (en €) (*)	0,31	0,80
Résultat dilué par action (en €) (*)	0,31	0,80

III – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d’euros)

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Autres réserves groupe			Résul- tats accumu- lés	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts minori- taires	Total Capitaux propres
				Réserves de conversion	Autres réserves	Total				
Situation au 30 juin 2007	3 303	9 336	-116	0	0	0	18 119	30 642	0	30 642
Résultat de la période							5 889	5 889		5 889
Dividendes versés							-708	-708		-708
Variation autocontrôle								0		0
Autres variations							-118	-118		-118
Situation au 30 juin 2008	3 303	9 336	-116	0	0	0	23 182	35 705	0	35 705
Résultat de la période							2 243	2 243		2 243
Dividendes versés							-1101	-1 101		-1 101
Variation autocontrôle			-93					-93		-93
Autres variations							26	26		26
Situation au 30 juin 2009	3 303	9 336	-209	0	0	0	24 350	36 780	0	36 780

IV – TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (en milliers d’euros)

	du 01/07/2008 au 30/06/2009	du 01/07/2007 au 30/06/2008
Résultat net consolidé	2 243	5 889
Elimination des amortissements et provisions	7 903	7 846
Elimination des résultats de cessions d'immobilisations	72	265
Elimination des variations des impôts différés	141	-181
Elimination du retraitement des locations-financement	1 983	-1 092
Elimination de l'actualisation des prêts	0	33
Elimination du retraitement de la cession de l'autocontrôle	-93	52
Incidence de la variation du B.F.R.	-11 807	-1 081
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	442	11 731
Incidence des variations de périmètre		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-10 601	-10 719
Acquisition d'actifs financiers	-416	-307
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	879	39
Cession d'actifs financiers	50	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-10 088	-10 987
Augmentation de capital		
Cession (acquisition) nette d'actions propres		2
Emission d'emprunts	11 500	4 500
Remboursement d'emprunts	-4 207	-2 980
Dividendes versés	-1 101	-708
Redevances de locations financement versées	-1 725	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	4 467	814
Variation de la trésorerie	-5 179	1 558
Trésorerie d'ouverture	1 629	71
Trésorerie de clôture	-3 550	1 629
Trésorerie brute	237	1 548
Equivalents de trésorerie	0	109
Découverts bancaires	-3 787	-28
Trésorerie de clôture	-3 550	1 629

V – ANNEXE

Le groupe Bastide Le Confort Médical commercialise une gamme complète de produits et de services pour une prise en charge globale des patients à domicile en matière de matériel (location et vente), d'assistance respiratoire et de perfusion-nutrition.

Les présents comptes consolidés, couvrant la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, sont établis conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS), publiés par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptés par l'Union Européenne au 30 juin 2009.

Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 30 septembre 2009.

Les méthodes comptables sont identiques à celles de l'exercice précédent, les nouvelles normes adoptées depuis n'ayant pas eu d'incidence significative.

Les normes ou interprétations publiées au 30 juin 2009 mais non encore entrées en vigueur (notamment IFRS 8) n'ont pas été appliquées par anticipation. Elles ne devraient pas avoir de conséquences significatives sur les comptes consolidés.

Utilisation d'estimations

Pour préparer les informations financières conformément aux IFRS, la Direction du groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que des informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations concernent plus particulièrement les éléments suivants :

- dépréciation des goodwill : cf § 2.2 et 3.2
- passifs éventuels : cf § 3.22.

Note 1 | Faits significatifs au 30 juin 2009

Sur l'exercice, le groupe a ouvert 4 nouvelles agences en propre et 6 franchises.

L'activité du groupe a été fortement impactée par les modifications réglementaires applicables aux EPHAD.

Note 2 | Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.1 – Principes de consolidation

Les comptes consolidés au 30 juin 2009 comprennent les états financiers de BASTIDE LE CONFORT MEDICAL et de ses filiales CONFORTIS et BASTIDE FRANCHISE. Celles-ci, contrôlées directement de manière exclusive, sont consolidées par intégration globale.

Toutes les opérations réciproques entre les trois sociétés et notamment celles donnant lieu à des marges ou des plus-values internes, ont été éliminées.

Les intérêts minoritaires ne sont pas distingués dans les comptes consolidés car, résultant de l'application des obligations légales en matière de nombre d'actionnaires, ils ne sont pas significatifs.

2.1 – Goodwill

Les goodwills représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres CONFORTIS et la quote-part dans la juste valeur de ses actifs nets à la date de prise de contrôle. Ils sont également constitués des goodwills des sociétés acquises par BASTIDE LE CONFORT MEDICAL et fusionnées depuis.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », ils ne sont pas amortis, mais sont testés au minimum une fois par an pour détecter d'éventuelles pertes de valeur.

Pour les besoins de ces tests, les valeurs d'actifs sont regroupées par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT).

Le groupe considère que chaque agence commerciale constitue une UGT, valorisée sur la base des flux nets de trésorerie prévisionnels.

Certaines valeurs d'actifs correspondent à plusieurs UGT, la société n'ayant pas affecté, à l'époque du regroupement, une valeur à chaque agence

Lorsque la valeur d'utilité de l'UGT, ou d'un ensemble d'UGT, se révèle inférieure à sa valeur nette comptable, la dépréciation correspondante est comptabilisée.

2.3 – Immobilisations incorporelles

Elles comprennent :

- des éléments amortissables, tels que : logiciels, droits d'exploitation, ... qui sont amortis sur 3 ans,
- des éléments non amortissables, droits au bail, qui font l'objet d'une évaluation régulière permettant, le cas échéant, la comptabilisation d'une dépréciation.

Les frais de recherche et de développement, d'un montant non significatif, sont comptabilisés en charges, hormis les dépenses liées au développement de la franchise Bastide Le Confort Médical qui ont été immobilisées, pour un montant de 150K€ au titre de l'exercice clos le 30/06/2008, et sont amorties sur 4 ans.

2.4 – Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et dépréciations comptabilisées.

Principales durées d'utilisation retenues par type d'immobilisations :

Constructions	20 ans
Agencements des constructions	5 à 10 ans
Matériel et outillage	6 à 8 ans
Installations générales	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans

Contrats de location – Financement

Le groupe applique les critères de la norme IAS 17.

Ainsi, les contrats de location-financement qui ont pour effet de transférer substantiellement les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien au preneur sont retraités et les actifs ainsi acquis sont immobilisés et amortis selon les règles appliquées par le groupe. La dette correspondante est identifiée sur une ligne séparée dans l'annexe.

Les locations simples sont comptabilisées en charges externes et présentées dans les engagements hors bilan.

2.5 – Autres Actifs financiers

Il s'agit principalement de prêts et de dépôts et cautionnements, ainsi que, très accessoirement, de titres de sociétés non consolidées. Ils sont présentés en actifs non courants.

Les prêts accordés, qui ont des échéances comprises entre 7 et 20 ans, n'ont pas fait l'objet d'une actualisation de leur nominal, l'impact étant non significatif.

L'ensemble des autres actifs financiers fait l'objet d'une revue annuelle pour déterminer s'il existe un risque de perte de valeur.

2.6 – Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Aucune marchandise vendue ne subit de transformation de la part du groupe.

Lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient, les dépréciations correspondantes sont comptabilisées.

2.7 – Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale. Lorsqu'un risque de non-recouvrement existe, une dépréciation est pratiquée, basée sur l'ancienneté de la créance et sur la qualité du débiteur (tiers payant ou non).

2.8 – Autres débiteurs et autres actifs courants

Ils sont évalués à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations éventuelles tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

2.9 – Opérations en devises

Elles sont peu importantes et sont valorisées pour leur contre-valeur en euros à la date du règlement.

Les dettes en devises sont, le cas échéant, valorisées au cours de fin d'exercice.

2.10 – Actions d'autocontrôle

Les actions de la société mère détenues par elle-même sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

2.11 – Provisions

Le groupe comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation actuelle, légale ou implicite, résultant d'événements passés, devant se traduire par une sortie de ressources sans contrepartie.

Le poste provision est réparti en « provisions non courantes » et « provisions courantes ».

Les provisions non courantes comprennent les engagements envers le personnel au titre des indemnités de fin de carrière. L'entreprise effectue une évaluation totale de ses engagements. La méthode d'évaluation retenue est fondée sur des statistiques et hypothèses suivantes :

- une rotation moyenne du personnel entre moyen et fort
- la table de mortalité de 2003
- l'indemnité de départ volontaire conformément à la convention collective applicable et qui représente 50 % de l'indemnité de licenciement
- le taux de charges sociales de 36 %
- un taux d'actualisation de 5,73 %

Les provisions courantes, liées au cycle normal d'exploitation du métier du groupe, comprennent pour l'essentiel les provisions pour restructuration, contentieux et risques divers. Ces risques sont appréciés en fonction de situations factuelles et ne devraient pas présenter d'incertitudes majeures susceptibles d'entraîner des ajustements significatifs lors des exercices ultérieurs.

2.12 – Impôts différés

Les impositions différées sont constituées, selon la méthode du report variable, pour les différences constatées entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actif et de passif. Elles résultent :

- des différences temporaires apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale,
- des reports fiscaux déficitaires ayant une réelle probabilité de récupération sur les exercices futurs.

Au bilan, le groupe compense les actifs et les passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts concernés, si ceux-ci relèvent d'une même autorité de taxation et si les dates d'échéance sont proches.

Les impositions différées sont présentées en actifs et passifs non courants.

2.13 – Dettes financières

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

La part à plus d'un an figure en passif non courant.

2.14 – Compte de résultat

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date du transfert de propriété des produits.

Le groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des autres produits et charges opérationnels qui peuvent comprendre les coûts de restructuration, les pertes de valeur d'actifs (dont les goodwill) et les litiges et événements très inhabituels,
- des produits et charges financiers,
- des impôts sur les résultats.

Dans ses comptes au 30/06/2009, le groupe a comptabilisé une provision pour redressement fiscal de 225 K€ en « autres produits et charges opérationnels » (cf 3.22)

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, augmenté de toutes les actions potentiellement dilutives.

2.15- Gestion des risques financiers

Le groupe a identifié les principaux risques financiers afférents à son activité :

- concernant les risques de crédit et de liquidité, le Groupe, notamment grâce à la qualité de son portefeuille clients, négocie annuellement, dans le cadre de son budget, l'ensemble de ses besoins à court et moyen terme. Compte tenu de la structure de son bilan et de l'échéance de ses dettes, le Groupe n'anticipe pas de problème de liquidités.
- concernant les risques de taux, le Groupe gère ses risques de taux à l'aide d'instruments dérivés (cf 3.9) et n'est en aucun cas en risque spéculatif.

Note 3 | Compléments d'informations relatifs aux états financiers

3.1 – Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés au 30 juin 2009 comprennent les états financiers de BASTIDE LE CONFORT MEDICAL et de ses filiales C

Sociétés	Siège social	Siret	% Contrôle	% d'intérêt
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues	305 635 039 001 94	Société Mère	Société Mère
CONFORTIS	«Z.A. de Cromel 50220 St Quentin»	342 086 915 000 28	100 %	100 %
BASTIDE FRANCHISE	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues	498 615 640 000 14	100 %	100 %

Les trois sociétés sont de nationalité française et sont intégrées globalement.

3.2 – Goodwill

Tableau de variation	Nb agences	30/06/08	Accroissement	Diminution	30/06/09
Lhomme Rabier	1	320			320
Escande	1	331			331
Aerodom	2	710			710
Médical Chaubet	1	554			554
Médico Savoie	1	54			54
Hygiène Service	2	297			297
SPM	1	124			124
Sète	1	11			11
Médical Guiraud	2	472			472
Tours	1	95			95
Sésame	1	146			146
Confortis	17	5 937			5 937
Médical Home Santé	1	776			776
Total	32	9 827			9 827

Toutes les sociétés identifiées, hormis CONFORTIS, ont fait l'objet de fusion-absorption par la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL depuis leur acquisition.

Hypothèse retenue pour le test de valeur

	30/06/2009	30/06/2008
Taux d'actualisation	10 %	10 %

3.3 – Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes

Tableau de variation	30/06/08	Acquisitions	Cessions	Périmètre	30/06/09
Logiciels	753				753
Frais de développement	150				150
Droits au bail	800	50			850
Honoraires baux commerciaux	135	58			193
En cours	0				0
Total	1838	108	0	0	1946

Amortissements

Tableau de variation	30/06/08	Augmentation	Diminution	Périmètre	30/06/09
Logiciels	608	98			706
Frais de développement	35	35			70
Droits au bail	0				0
Honoraires baux commerciaux	11	19			30
Total	654	152	0	0	806

3.4 – Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

Tableau de variation	30/06/08	Acquisitions	Sorties	30/06/09
Terrain	70			70
<i>dont retraitement loc-financements</i>	70			70
Agencements,Aménagements,Inst.	9 481	1 215	10	10 686
<i>dont retraitement loc-financements</i>	200			200
Installations techniques et outillage	47 297	9 062	3 428	52 931
<i>dont retraitement loc-financements</i>	5 174		1 968	3 206
Autres immobilisations	5 933	1 166	182	6 917
<i>dont retraitement loc-financements</i>	3 483	936		4 419
Immobilisations en cours	54	40	54	40
Total	62 835	11 483	3 674	70 644

Amortissements

Tableau de variation	30/06/08	Augmentation	Diminution	30/06/09
Agencements,Aménagements,Inst.	5 582	880	10	6452
<i>dont retraitement loc-financements</i>	137	10		147
Installations techniques et outillage	24 294	6 575	2 567	28302
<i>dont retraitement loc-financements</i>	4 720	277	1 968	3029
Autres immobilisations	3 534	1 529	155	4908
<i>dont retraitement loc-financements</i>	1 682	1 239		2921
Total	33 410	8 984	2 732	39 662

3.5 – Autres Actifs financiers

Les autres actifs financiers non courants sont constitués des immobilisations financières suivantes :

	30/06/2009	30/06/2008
Titres de participation et créances rattachées	12	12
Prêts divers	459	270
Dépôts de garantie	1 125	948
Valeurs nettes	1 596	1 230

3.6 – Etat des échéances des actifs courants

Les autres actifs financiers non courants sont constitués des immobilisations financières suivantes :

	30/06/09	30/06/08
Créances clients brutes	14 711	14 633
Dépréciation	-152	-32
Créances clients nettes	14 559	14 601
Créances fournisseurs	2 491	2 098
Créances sociales	36	69
Créances fiscales	3 200	308
Créances diverses	193	37
Autres créances	5 920	2 512
Autres actifs courants	1 506	1 281

Cette dernière rubrique recouvre les charges constatées d'avance.

Toutes ces créances sont à échéance à moins d'un an.

3.7 – Capitaux propres

Le capital social est inchangé au 30 juin 2009 à 3.303.261 euros. Il est composé de 7.340.580 actions de 0,45 euros de valeur nominale.

Le capital est détenu par le fondateur du groupe et sa famille à hauteur de 49,29 % via la holding familiale Société d'Investissement Bastide.

Afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de la cotation des titres Bastide Le Confort Médical, un contrat de liquidité animé par Portzamparc a été mis en place au niveau de la société.

3.8 – Actions d'autocontrôle

La société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL détient 13 582 de ses propres actions au 30 juin 2009, pour une valeur d'acquisition de 113 Keuros, soit une valeur unitaire de 8,31 euros.

Le cours de clôture de l'action au 30 juin 2009 s'élevait à 8,19 euros.

3.9 – Emprunts

Les dettes financières sont ventilées en passifs courants pour leur partie à moins d'un an et en passifs non courants pour le solde.

Courants (échéance à moins d'un an)	30/06/2009	30/06/2008
Emprunts	5 668	3 543
Emprunts sur retraitement des Locations-Financements	1 214	1 083
Concours bancaires	3 787	19
	10 669	4 645
Non courants (échéance à plus d'un an)		
Emprunts	11 945	6 787
Emprunts sur retraitement des Locations-Financements	560	1 024
	12 505	7 811

Tous les emprunts ont été contractés à des taux fixes (ou sont couverts par des swaps) à l'exception d'un emprunt à taux variable capé dont le capital restant dû s'élève à 2461 K€ au 30/06/2009.

Les emprunts souscrits ne comportent pas de clause de covenant bancaire.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles résiduelles sur l'endettement financier net :

Echéances en K €	Total	Avant le 30/06/10	Avant le 30/06/11	Avant le 30/06/12	Avant le 30/06/13	Avant le 30/06/14	Au-delà de Juin 2014
Emprunts	17 612	5 668	4 425	3 668	2 329	1 495	27
Emprunts (retraitement- loc-financements)	1 774	1 214	344	216			
Découverts bancaires	3 787	3 787					
Total dettes financières	23 173	10 669	4 769	3 884	2 329	1 495	27
Disponibilités et équiva- lents	237	237					
Endettement net	22 936	10 432	4 769	3 884	2 329	1 495	27

3.10 – Provisions pour risques et charges

Les provisions sont ventilées en passifs courants et passifs non courants.

	30/06/08	Dotations	Reprises provisions utilisées	Reprises provisions non utilisées	30/06/09
Passifs non courants					
- Indemnités fin de carrière	50	14			64
Passifs courants					
- Contentieux divers	86	305	72		319
Total	136	319	72	0	383

3.11 – Provisions pour dépréciations d'actifs

Les autres actifs financiers non courants sont constitués des immobilisations financières suivantes :

	30/06/08	Dotations	Reprises provisions utilisées	Reprises provisions non utilisées	30/06/09
Autres immobilisations financières	12	2	12		2
Stocks marchandises	80		50		30
Créances clients	31	121			152
Total	123	121	62	0	182

3.12 – Etat des échéances des autres passifs courants

	30/06/09	30/06/08
Dettes fournisseurs	12 024	17 560
Dettes sociales	3 559	4 229
Dettes fiscales	3 032	3 374
Dettes diverses	250	221
Autres dettes	6 841	7 824
Autres passifs courants	0	0

Cette dernière rubrique recouvre les produits constatés d'avance.

Toutes ces dettes sont à échéance à moins d'un an.

3.13 – Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires est presque exclusivement réalisé en France. Il est net des remises accordées.

	du 01/07/08 au 30/06/09	du 01/07/07 au 30/06/08
Ventes	54 668	54 417
<i>dont export</i>	436	1 113
Prestations	42 125	40 424
Total	96 793	94 841

3.14- Autres produits

	30/06/2009	30/06/2008
Reprises de provisions	107	387
Transferts de charges	329	106
Divers	197	560
	639	1 053

3.15 – Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier brut se répartit en :

	30/06/2009	30/06/2008
Intérêts sur emprunts	449	381
Intérêts sur location-financement	457	415
Divers	124	33
	1 030	829

3.16 – Charges d'impôts

Les impôts sur les résultats se répartissent en :

	30/06/2009	30/06/2008
Impôts exigibles	1 202	3 325
Impôts différés	84	-181
	1 286	3 144

Preuve d'impôts

	30/06/2009	30/06/2008
Impôt effectif	1 286	3 144
Incidence des éléments non déductibles	-75	-34
Divers	4	
Impôt Théorique	1 215	3 110
(Taux)	34,43 %	34,43 %

Evolution des impôts différés au bilan consolidé :

	30/06/2009	30/06/2008
Impôt différé actif	0	81
Impôt différé passif	60	0

3.17 – Rémunération des mandataires sociaux

Le total des rémunérations versées directement ou indirectement aux mandataires sociaux s'établit à 313 K€ au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009 ; il s'établissait à 348 K€ au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008.

3.18 – Effectifs

Les impôts sur les résultats se répartissent en :

	30/06/2009	30/06/2008
Cadres	102	93
Employés	699	692
	801	785

3.19 – Engagements financiers hors bilan

Obligations contractuelles	Montant brut	A - 1 an	de 1 à 5 ans	A + 5 ans
Dettes à moyen terme				
• Etablissement de Crédit				
• Dettes financières				
• Ret. Loc-Financements				
Contrats de location simple (baux commerciaux)	9 593	4 730	4 863	
Obligations d'achats irrévocables				
Autres obligations à long terme				

3.20 – Information sectorielle

Le groupe opérant presque exclusivement en France et dans un seul métier, la notion d'information sectorielle n'est pas pertinente.

3.21 – Information sur les parties liées

Les transactions entre la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL et ses filiales CONFORTIS et BASTIDE FRANCHISE ont été éliminées en consolidation et ne sont donc pas présentées dans cette note. Les transactions avec les parties liées concernent les opérations réalisées avec des sociétés contrôlées par les dirigeants de BASTIDE LE CONFORT MEDICAL.

	30/06/2009	30/06/2008
SCI BASTIDE 1 loyers magasin Valence	69	60
SCI BASTIDE 2 loyers siège social 1	128	136
SCI BASTIDE 3 loyers siège social 2	100	103
SCI BASTIDE 4 loyers magasin Nîmes	140	144
SCI BASTIDE Gallargues loyers plateforme logistique	330	92
SA SIB Société mère de BASTIDE LE CONFORT MEDICAL redevances holding	427	506

3.22 – Passifs éventuels

Le groupe a fait l'objet d'un contrôle fiscal dont il a accepté une partie des redressements (cf 2.14). Il conteste une autre partie du redressement qui porte sur la taxe sur la valeur ajoutée (soit environ 1 000 K€). Compte tenu de la contestation formulée par le groupe après avoir recueilli l'avis de son conseil spécialisé, aucune provision n'est comptabilisée à ce titre. Afin de figer les intérêts de retard, le principal fait l'objet d'un paiement échelonné sur 18 mois depuis mars 2009.

3.23 – Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement susceptible d'influer sur les comptes du groupe de manière significative n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés Société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL Exercice clos le 30 juin 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 | Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 | Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 2.2. et 3.2 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux écarts d'acquisition. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes d'évaluation visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.
- La note 3.22 de l'annexe « Passifs éventuels » expose les incidences d'un litige fiscal actuellement en cours. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation s'est fondée sur la consultation des notes et rapports mis à notre disposition et relatifs à ce litige. Nous avons examiné le caractère raisonnable de ces estimations ainsi que les informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et a donc contribué à la formation de l'opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 | Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Castelnau-le-Lez et Nîmes, le 23 octobre 2009

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
François Cayron Associé

TSA AUDIT
Jean-Charles Vitrat

I - BILAN AU 30 JUIN 2009**BILAN ACTIF**

	BRUT	AMORT, PROV	NET AU 30.06.09	NET AU 30.06.08	NET AU 30.06.07
ACTIF IMMOBILISE					
IMMOB. INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Concessions, brevets et droits similaires	759 324	755 855	3 469	68 832	61 920
Fonds commercial	5 698 239	29 661	5 668 577	5 578 648	5 524 434
Autres immobilisations incorporelles				25 999	
IMMOB. CORPORELLES					
Terrains					
Constructions	10 004 485	5 832 465	4 172 019	3 801 130	3 644 270
Installations techniques, mat. out. Industriels	49 711 091	25 501 415	24 209 675	22 307 397	18 984 022
Autres immobilisations corporelles	2 441 806	1 930 186	511 620	599 087	499 868
Immobilisations en cours	40 382		40 382	54 143	23 401
Avances et acomptes					
IMMOB. FINANCIERES					
Participations	3 626 044		3 626 044	3 626 037	3 607 529
Créances rattachées à des participations	6 860		6 860	6 860	6 860
Autres titres immobilisés	112 880		112 880	137 062	85 113
Prêts	458 939		458 939	353 945	267 313
Autres immobilisations financières	1 064 636	1 643	1 062 992	1 024 546	747 444
TOTAL	73 924 691	34 051 229	39 873 462	37 583 691	33 452 180
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
Matières premières, approvisionnements	550 497		550 497	496 053	479 547
Marchandises	12 968 300	29 595	12 938 705	11 355 435	9 546 822
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES					
CREANCES					
Clients et comptes rattachés	14 685 080	152 382	14 532 698	14 357 614	10 708 184
Autres créances	5 961 811		5 961 811	2 660 230	1 982 628
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement					80 552
Disponibilités	243 773		243 773	1 389 834	455 554
Charges constatées d'avance	1 500 819		1 500 819	1 281 799	1 137 258
TOTAL	35 910 283	181 977	35 728 305	31 540 968	24 390 548
Comptes de régularisation					
TOTAL GENERAL	109 834 974	34 233 206	75 601 768	69 124 659	57 842 729

PASSIF

	NET au 30.06.09	NET au 30.06.08	NET au 30.06.07	CAPITAUX PROPRES
Capital social	3 303 261	3 303 261	3 303 261	
Prime d'émission, de fusion, d'apport	9 341 527	9 341 527	9 341 527	
Réserves				
Réserve légale	330 326	330 326	330 326	
Réserves réglementées				
Autres réserves	16 746 334	12 241 971	9 959 537	
Report à nouveau	6 263	4 533	2 421	
Résultats antérieurs en instance d'affectation				
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 481 162	5 605 449	2 992 022	
Provisions réglementées	173 665	131 493		
TOTAL	32 382 540	30 958 562	25 929 096	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques	319 467	85 923	434 561	
Provisions pour charges	64 201	50 251	66 911	
TOTAL	383 668	136 174	501 472	
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	21 589 468	10 348 473	9 431 093	
Emprunts et dettes financières diverses	1 136	1 136	1 136	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 861 462	18 773 807	15 715 678	
Dettes fiscales et sociales	6 551 371	7 106 667	5 292 041	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		18 500		
Autres dettes	2 832 120	1 781 338	965 373	
Produits constatés d'avance			6 838	
TOTAL	42 835 559	38 029 922	31 412 160	
TOTAL GENERAL	75 601 768	69 124 659	57 842 729	

II - COMPTE DE RESULTAT

	01.07.08 -30.06.09	01.07.07 -30.06.08	01.07.06 -30.06.07
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises	54 528 882	54 018 523	46 318.951
Production vendue de services	41 926 567	40 287 731	35 210 606
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	96 455 449	94 306 254	81 529 558
Subventions d'exploitation	700		
Reprise sur amts. & prov., transfert charges	436 241	492 961	310 740
Autres produits	188 275	549 635	169 182
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	97 080 665	95 348 851	82 009 480
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	38 174 205	35 207 139	30 333 353
Variation de stock (marchandises)	-1 745 583	-1 811 234	-1 530 579
Achats de matières premières & autres approvisionnements	1 467 503	1 688 865	1 603 940
Variation de stock (matières premières & autres)	-53 120	-125 896	-18 014
Autres achats et charges externes	24 665 513	21 873 844	19 372 464
Impôts, taxes et versements assimilés	2 118 230	2 122 912	1 976 698
Salaires et traitements	17 686 257	17 127 993	14 677 866
Charges sociales	5 900 572	5 693 659	4 958 840
Dotations aux amortissements sur immobilisations	7 522 969	6 547 315	5 238 328
Dotations d'exploitation sur actif circulant	120 847	32 799	
Dotations d'exploitation pour risques et charges	80 950	71 373	260 706
Autres charges	43 454	45 348	59 108
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	-95 981 800	-88 474 120	-76 932 712
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 098 865	6 874 731	5 076 767
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participation	2 362 316	1 983 009	149 984
Produits des autres valeurs mobilières	2 548		
Autres intérêts et produits assimilés	8 117	659	3 600
Reprises sur provisions et transferts de charges	11 859	80 552	
Produits nets sur cession de valeurs mobilières			688
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	2 384 841	2 064 221	154 273

	01.07.08 -30.06.09	01.07.07 -30.06.08	01.07.06 -30.06.07
CHARGES FINANCIERES			
Dotations financières aux amortissements & provisions	1 643	42 626	40 836
Intérêts et charges assimilées	748 809	460 628	333 568
Différences négatives de change			
TOTAL CHARGES FINANCIERES	-750 453	-503 255	-374 404
RESULTAT FINANCIER	1 634 388	1 560 966	-220 130
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 733 253	8 435 697	4 856 637
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital	139 821	109 595	39 788
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	139 821	109 595	39 788
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 224	9 487	9 635
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	102 307	189 410	81 681
Dotations exceptionnelles amortissements provisions	266 406	131 493	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	-374 938	-330 392	-91 317
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-234 849	-220 796	-51 528
Participation des salariés		554 427	374 028
Impôts sur les bénéfices	17 241	2 055 024	1 439 058
Total des produits	99 605 595	97 522 669	82 203 542
Total des charges	-97 124 432	-91 917 219	-79 211 520
BENEFICE	2 481 162	5 605 449	2 992 022

III - PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT

Origines :

Résultat de l'exercice	2 481 162 €
Dont résultat courant après impôts :	2 716 012 €

Affectation :

Dividendes	440 434,80 €
Réserve facultatives	2 040 727,40 €

IV - ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Du bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 Juin 2009, dont le total est de 75 601 768 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 2 481 162 €, l'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} Juillet 2008 au 30 Juin 2009.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Les amortissements pour dépréciations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Type d'immobilisation	Durée
AAI Constructions	5 - 10 ans
Matériel et outillage	6 - 8 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et Mobilier de bureau	5 ans

4.1 Faits significatifs :

Sur l'exercice, la société a ouvert 4 nouvelles agences en propre et 6 franchises.

L'activité de la société a été fortement impactée par les modifications réglementaires applicables aux EPHAD.

4.2 Règles et méthodes comptables :

Règles et méthodes comptables :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations) ou leur coût de production.

Immobilisations incorporelles :

Les biens amortissables tels que les logiciels et droits d'exploitation sont amortis sur 3 ans.

Les droits au bail sont évalués à leur coût d'acquisition et ne sont pas amortis. Aucun indice de perte de valeur n'a été détecté au cours de l'exercice.

Les fonds de commerces sont évalués à la fin de chaque exercice sur la base des flux de trésorerie prévisionnels. Une dépréciation à la clôture est constatée si l'évaluation par cette méthode est inférieure à la valeur historique.

Les frais de recherche et de développement, d'un montant non significatif, sont comptabilisés en charges.

Participation et autres titres immobilisés :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. La valeur de chaque entreprise est évaluée à la fin de chaque exercice sur la base de la situation nette et des flux de trésorerie prévisionnels. Une dépréciation à la clôture est constatée si l'évaluation par cette méthode est inférieure à la valeur historique.

La SA Bastide détient 10 % du capital de la SCI Bastide 2 créée le 1 Avril 1997.

La SA Bastide détient 10 % du capital de la SCI Bastide 3 créée le 16 juin 2000.

La SA Bastide détient 10 % du capital de la SCI Bastide 4 créée le 28 juillet 2004.

La SA Bastide détient 99.98 % de la SA Confortis.

La SA Bastide détient 100 % de la SAS Bastide Franchise.

Ces participations n'ont fait l'objet d'aucune provision pour dépréciation.

Le détail des participations figure dans le tableau des filiales et participations joint dans la présente annexe.

Les autres titres immobilisés correspondent aux actions propres gérées dans le cadre d'un contrat de liquidité. Si la valeur, à la clôture, est inférieure au prix d'achat, il est pratiqué une provision pour dépréciation.

Autres immobilisations financières :

Ce poste comprend principalement les prêts et les dépôts de garanties de loyer.

Les prêts accordés ont des échéances comprises entre 7 et 20 ans.

Valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Si la valeur, à la date de clôture, est inférieure au prix d'achat, il est constaté une provision pour dépréciation.

Stocks :

Les stocks sont évalués au prix moyen pondéré.

Aucune marchandise vendue ne subit de transformation de la part de l'entreprise.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur de vente HTVA et le coût d'achat des marchandises, est constituée lorsque la valeur de vente est inférieure au coût d'achat.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation basée sur l'ancienneté de la créance et la qualité du débiteur (tiers payant ou hors tiers payant) est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

Opérations en devises :

Les opérations en devises sont peu importantes et sont valorisées pour leur contre-valeur à la date de règlement des marchandises. Les dettes en devises sont, le cas échéant, valorisées au cours de fin d'exercice.

Engagements de retraite :

L'entreprise effectue une évaluation totale de ses engagements. La méthode d'évaluation retenue est fondée sur des statistiques et hypothèses suivantes :

- la rotation du personnel global soit 24.09 %
- la table de mortalité de AGIRC 79-81
- l'indemnité de départ volontaire conformément à la convention collective applicable et qui représente 50 % de l'indemnité de licenciement.
- Le taux de charges sociales de 36.50 %

Autres provisions :

Les provisions, liées au cycle normal d'exploitation, comprennent principalement les provisions prud'homales.

Ce risque est apprécié en fonction de situations factuelles et ne présente pas d'incertitudes majeures susceptibles d'entraîner des ajustements significatifs lors des exercices ultérieurs.

Choix comptables clés et estimations de la direction :

Les actifs précédemment loués puis vendus sont transférés dans les stocks pour leur valeur comptable nette et les produits de la vente sont comptabilisés en tant que produits des activités ordinaires.

Reconnaissance du chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date du transfert de propriété des produits. Il est net des remises accordées aux clients, qui sont essentiellement liées aux volumes traités.

IL n'est enregistré aucun retour de biens vendus en dehors des retours couverts par les clauses de garantie contractuelle.

Emprunts et dettes financières :

Les emprunts ont la même nature et portent majoritairement un intérêt à taux fixe.

Les taux fixes sont compris dans une fourchette allant de 2.80 à 4.15.

Les taux variables avec swap de taux sont compris dans entre 2.95 et 3.85.

Les emprunts souscrits ne comportent pas de clause de covenant bancaire.

Passifs éventuels :

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal dont elle a accepté une partie des redressements (225KE).

Elle conteste une autre partie du redressement qui porte sur la taxe sur la valeur ajoutée (soit environ 1 000 ke).

Compte tenue de la contestation formulée par la société, après avoir recueilli l'avis de son conseil spécialisé, aucune provision n'est comptabilisée à ce titre.

Afin de figer les intérêts de retard, le principal fait l'objet d'un paiement échelonné sur 18 mois depuis mars 2009.

4.3 Tableaux complémentaires :

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE :

IMMOBILISATIONS	Valeur Brute au début de l'exercice	Augmentation acquisition créations	Augmentation par fusion
CADRE A			
Frais d'établissement de recherche & développement			
TOTAL 1	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 367 957	89 606	
TOTAL 2	6 367 957	89 606	0
Terrains			
Installations générales agencement	8 799 400	1 205 084	
Installations techniques, matériel et outillage	42 109 977	7 601 113	
Autres immobilisations Corporelles			
Matériels de transport	335 980		
Matériels de bureau & informatique	2 058 779	117 201	
Immobilisations corporelles en cours	54 143		
TOTAL 3	53 358 280	8 923 399	0
Autres participations	3 632 897	7	
Autres titres immobilisés	137 062		
Prêts et autres immobilisations financières	1 390 351	133 2244	
TOTAL 4	5 160 310	133 224	0
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)	64 886 549	9 146 238	0

IMMOBILISATIONS	Diminutions par virement	Diminutions par cession	Valeur immob. À la fin de l'ex.
CADRE B			
Frais d'établissement de recherche & développement			
TOTAL 1	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles			6 457 564
TOTAL 2	0	0	6 457 564
Terrains			
Installations générales agencements.			10 004 485
Installations techniques matériels outillages industriels			49 711 091
Autres immobilisations corporelles			
Matériels de transport		70 154	265 825
Matériel de Bureau & informatique			2 175 980
Immobilisations corporelles en cours		13 760	40 382
TOTAL 3	0	83 914	62 197 765
Autres participations			3 632 904
Autres titres immobilisés		24 181	112 880
Prêts et autres immobilisations financières			1 523 576
TOTAL 4		24 181	5 269 361
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)	0	108 096	73 924 691

ETATS DES AMORTISSEMENTS :

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements début exercice	Augmentation des dotations de l'exercice	Diminution amort. afférents élém. sortis de actif et reprises	Montant amort.à la fin de l'ex.
Frais d'établissement et de développement				
TOTAL 1	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	694 476	91 040		785 517
TOTAL 2	694 476	91 040	0	785 517
Constructions				
- Installation, agencement et aménagements des constructions	4 998 269	834 196		5 832 465
- Installations techniques, matériels et outillage	19 802 579	5 698 836		25 501 415
Autres immobilisations corporelles				
- Matériel de transport	325 331		65 486	259 845
- Matériel de bureau et informatique	1 470 340	200 000		1 670 340
TOTAL 3	26 596 521	6 733 033	65 486	33 264 067
TOTAL GENERAL (1+2+3)	27 920 998	6 824 073	65 486	34 049 585

CADRE B		CADRE C		
VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE		MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT.DEROGATOIRES		
Immobilisations amortissables	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Dotations	Reprises
Frais établissement et recherche				
TOTAL 1	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	89 378	1 662		
TOTAL 2	89 378	1 662	0	0
Terrains				
Constructions				
-Installation générales, agencement . aménagement des constructions	798 619	35 844		267
- Installations techniques, matériels et outillage	5 698 836			
Autres immobilisations				
- Matériel de transport				
- Mat de bureau et informatique	195 069	4 931		
TOTAL 3	6 692 524	40 776	0	267
TOTAL GENERAL 1+2+3	6 781 902	42 439	0	267

ETAT DES PROVISIONS :

NATURE DES PROVISIONS	Montant début exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant fin exercice
Amortissements dérogatoires	131 493	42 439	267	173 665
TOTAL 1	131 493	42 439	267	173 665
Provisions pour litiges	85 923	290 967	57 423	319 467
Provisions pour pensions et obligations similaires	50 251	13 950		64 201
Autres Provisions risques et charges				
TOTAL 2	136 174	304 917	57 423	383 668
Dépréciation sur immobilisations	11 859	1 643	11 859	1 643
Dépréciation sur stocks	79 823		50 228	29 595
Dépréciation sur comptes clients	31 535	120 847		152 382
TOTAL 3	123 217	122 490	62 087	183 620
TOTAL GENERAL (1+2+3)	390 885	469 846	119 777	740 954
dont dotations et reprises d'exploitation		201 797	107 651	
dont dotations et reprises financières		1 643	11 859	
dont dotations et reprises exceptionnelles		266 406	267	

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES :

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A - 1 an	A + 1 an
CADRE A			
Créances rattachées à des participations	6 860		6 860
Prêts	458 939	38 179	420 760
Autres immobilisations financières	1 064 636	1 064 636	
Clients douteux ou litigieux	256 985	256 985	
Autres créances clients	14 428 094	14 428 094	
Personnel & comptes rattachés	145 700	145 700	
Sécurité sociale et autres organismes. sociaux	495	495	
État & autres collectivités publiques			
- Impôts sur les bénéfices	2 035 213	2 035 213	
- Taxe/Valeur Ajoutée	608 260	608 260	
- Divers	478 610	478 610	
Groupe & associés			
Débiteurs divers	2 693 530	2 693 530	
Charges constatées d'avance	1 500 819	1 500 819	
TOTAUX	23 678 147	23 250 527	427 620
RENOIS			
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A - 1 an	de 1 à 5 ans	A +5 ans
CADRE B				
Emprunts & dettes établissements de crédit				
- à 1 an	3 957 303	3 957 303		
- à + 1 an	17 632 165	5 687 537	11 917 838	26 790
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs & comptes rattachés	11 861 462	11 861 462		
Personnel et comptes rattachés	1 761 013	1 761 013		
Sécurité Sociale & autres organismes sociaux	1 798 111	1 798 111		
État & autres collectivités publiques :				
- Impôt/bénéfice				
- Taxe/Valeur Ajoutée	2 603 680	2 603 680		
- Autres impôts et taxes	388 566	388 566		
Dettes sur immobilisations				
Groupe & associés	1 136	1 136		
Autres dettes	2 832 120	2 832 120		
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	42 835 559	30 890 931	11 917 838	26 790
RENOIS				
Emprunts souscrits en cours d'exercice	11 500 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 207 407			

FONDS COMMERCIAL :

Fds de Commerce (Montauban).....	434 820 €
Fds de Commerce (Paris)	370 397 €
Fds de Commerce (Soissons).....	154 527 €
Fds de Commerce (Sète)	15 245 €
Fds de Commerce (Ariège).....	691 701 €
Fds de commerce (Chambéry).....	69 440 €
Fds de commerce (Tours).....	118 910 €
Fds de commerce (Lyon Cx).....	991 948 €
Fds de commerce (Amiens - Rouen).....	834 366 €
Fds de commerce (Clermont Ferrand)	434 878 €
Fds de commerce (Carcassonne).....	442 073 €
Fds de commerce (Oullins)	172 156 €

Droit au bail (Montpellier).....	53 357 €
Droit au bail (Bordeaux).....	7 622 €
Droit au bail (Narbonne).....	30 490 €
Droit au bail (Montauban).....	22 867 €
Droit au bail (Agen).....	15 245 €
Droit au bail (Chambéry).....	15 245 €
Droit au bail (Amiens).....	70 375 €
Droit au bail (Toulon).....	15 245 €
Droit au bail (Pau).....	5 685 €
Droit au bail (Nantes).....	76 225 €
Droit au bail (Mulhouse).....	91 469 €
Droit au bail (Troyes).....	15 000 €
Droit au bail (Montélimar).....	30 000 €
Droit au bail (Strasbourg)	15 000 €
Droit au bail (Besançon).....	75 000 €
Droit au bail (Portet sur garonne)	141 000 €
Droit au bail (Niort).....	29 500 €
Droit au bail (Orange).....	15 000 €
Droit au bail (Evry).....	50 000 €

Total.....4 730 461 €

.....774 325 €

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN :

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dettes, Créances en effet comm.
ACTIF IMMOBILISE :			
- Participations		3 621 340	
- Créances rattachées			
ACTIF CIRCULANT :			
- Créances clients			
- Autres créances		119 305	
DETTES :			
- Emprunts, dettes financières			
- Dettes fournisseurs	-91 908		
- Autres dettes	233 540	2 582 649	

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR :

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	
Clients - Factures à établir	3 340 887
Autres créances	82 649
Organismes sociaux à recevoir	495
État à recevoir	478 610
PRODUITS A RECEVOIR	110 000
TOTAUX	4 012 641

DETAIL DES CHARGES A PAYER :

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	
EMPRUNTS & DETTES AUPRES ETAB DE CREDIT	
Intérêts à payer sur emprunts	19 327
Intérêts courus à payer	58 785
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	
Fournisseurs, factures non parvenues	925 223
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
Dettes provisionnées congés payés	1 568 091
Dettes provisionnées participation	
Personnel autres charges à payer	185 386
Organismes sociaux charges à payer sur CP	558 881
Organismes fiscaux charges à payer	388 566
Autres charges sociales à payer	63 071
AUTRES DETTES	
Divers - charges à payer	15 932
TOTAUX	3 783 262

DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

	CHARGES	PRODUITS
Montant à la clôture	1 500 820	
Charges constatées d'avance	1 500 820	

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL :

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1- Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	2 446 860	1.35 €
2- Attribution de 2 actions nouvelles pour 1 action ancienne		
3- Augmentation de capital (aug. valeur nominale)		
4- Division de l'action par 3	7 340 580	0.45 €
5- Actions /parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	7 340 580	0.45 €

ACTIONS PROPRES :

Nombre titres au 30.06.2008	Acquisitions	Cessions	Nombre de titres au 30.06.2009
7625	56 874	50 917	13 582

Leur valeur de réalisation au 30 juin 2009 est de 111.237 pour une valeur comptable de 112.880.

Une dépréciation de 1.644 a été comptabilisée.

VARIATION CAPITAUX PROPRES :

	Au 30/06/2009	Au 30/06/2008
Valeur brute au début de l'exercice	30 958 562	25 929 096
Augmentation de capital (hors incorporation de réserves)		
Augmentation de la prime d'émission		
Augmentation de la prime de fusion		
Dividendes distribués au titre de l'exercice précédent	-1 099 357	-707 477
Provisions réglementées	42 172	131 493
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	29 901 378	25 353 113
Résultat de l'exercice	2 481 162	5 605 449
Valeur à la fin de l'exercice	32 382 540	30 958 562

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET :

	EXPORT	FRANCE	TOTAL
Ventes	37 041	54 491 840	54 528 882
Prestations		41 926 567	41 926 567
Total	37 041	96 418 408	96 455 449

TRANSFERT DE CHARGES :

Nature des transferts	
Avantages en nature	203 410
Transfert charges	125 179

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS :

		dont Entreprises liées
Nature des charges :		
- Dotations financières amortissements & provisions	1 643	
- Intérêts sur emprunts	448 937	
- Intérêts comptes courants	96 595	88 194
- Intérêts bancaires	109 437	
- Autres	93 841	
Total	750 453	88 194
Nature des produits :		
- Produits de participation	2 362 316	2 362 316
- Revenus des créances	10 665	
- Autres produits financiers	11 859	
Total	2 384 840	2 362 316

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :

Nature des charges		
- Charges diverses		6 224
- Cession d'immobilisations		100 903
- Autres charges		1 405
- Dotations exceptionnelles amortissements et provisions		266 406
Total		374 938
Nature des produits :		
- Produits divers		
- Cession d'immobilisations		29 123
- Produits excep. Divers		110 964
Total		140 087

REPARTITION DE L'IMPOT SUR LE BENEFICE :

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	2 733 253	17 241	2 716 012
Résultat exceptionnel	-234 849		-234 849
Participation			
Résultat comptable	2 498 404	17 241	2 481 162

ENGAGEMENT DE CREDIT BAIL PAR ECHEANCE :

NEANT

ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN :

Nantissement des parts S.C.I. Bastide 2	152
---	-----

AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Obligations contractuelles	Montant Brut	A - 1 an	de 1 à 5 ans	A +5 ans
Dettes à moyen terme				
- Etablissements de Crédit				
- Dettes financières				
- Retraitement Crédit Bail				
Contrat de Location Simple				
(Baux commerciaux et location véhicules)	11 939 350	6 293 150	5 646 200	0
Obligations d'achat irrévocables				
Autres obligations à long terme				

DROIT INDIVIDUEL DE FORMATION :

Dans le cadre des procédures de formation, le groupe a intégré les principes de la loi de mai 2004 relative à la formation continue et a notamment informé les salariés quant à leurs droits individuels de formation.

Au 30 juin 2009, l'engagement total est de 37 819 heures.

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES :

NEANT

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA CHARGE FISCALE :

- Éléments entraînant une charge fiscale future : Néant
- Éléments entraînant un allègement de la charge fiscale future :

NATURE DES ELEMENTS	MONTANTS
Dettes provisionnées pour participation des salariés	
Contribution sociale de solidarité	74 357
Total	74 357

REMUNERATION DES DIRIGEANTS :

(Article R 123-198 du Code du Commerce)

Guy Bastide, P.D.G. : 115 200 €

Vincent Bastide, D.G délégué : 174 991 €

Le total des sommes versées aux dix personnes les mieux rémunérées s'établit à 1 045 325 €.

EFFECTIF MOYEN – 2008/2009 :

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	102	1
Employés	699	0
Total	801	1

EFFECTIF MOYEN – 2007/2008 :

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	92	1
Employés	692	0
Total	784	1

SOCIETE CONSOLIDANTE :

La société BASTIDE est consolidée par la Société Investissement BASTIDE.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS :

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

	SA CONFORTIS St Quentin /le Homme Ex. 1/7/08-30/6/09	SAS BASTIDE FRANCHISE Caissargues Ex. 1/7/08-30/6/09
Capital	1 019 243	37 000
Capitaux propres autres que le capital	3 632 643	41 621
Quote-part du capital détenu (en pourcentage)	99.98	100
Valeur comptable brute des titres détenus	3 584 340	37 000
Valeur comptable nette des titres détenus	3 584 340	37 000
Prêts et avances consentis et non remboursés	0	0
Créances rattachées		
Montant des cautions et avals donnés		
Chiffre affaires hors -taxes du dernier exercice	3 846 513	274 379
Résultat	2 329 478	-28 463
Dividendes encaissés au cours de l'exercice	2 362 316	0
Observations	Néant	Néant

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

	Filiale (+ de 10 % du capital détenu)		
	S.C.I. BASTIDE 2 30 132 Caissargues Exercice 2008	S.C.I. BASTIDE 3 30 132 Caissargues Exercice 2008	S.C.I BASTIDE 4 30 132 Caissargues Exercice 2008
Capital	1 524	1 524	1 500
Capitaux propres autres que le capital	0	0	0
Quote-part du capital détenu (en pourcentage)	10	10	10
Valeur comptable des titres détenus brute	152	152	150
Valeur comptable des titres détenus nette	152	152	150
Prêts et avances consentis et non remboursés	0	0	0
Montant des cautions et avals donnés	152	0	0
Chiffre affaires hors taxes	137 254	103 874	147 425
Résultat	-13 318	13 993	-15 889
Dividendes encaissés au cours de l'exercice	0	0	0
Observations	Néant	Néant	Néant

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels Société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL Exercice clos le 30 juin 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2009 sur

- le contrôle des comptes annuels de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 | Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 | Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 4.2 de l'annexe « Règles et méthodes comptables – Immobilisations incorporelles » expose notamment les méthodes d'évaluation relatives aux fonds de commerce.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

- La note 4.2 de l'annexe « Règles et méthodes comptables – Passifs éventuels » expose les incidences d'un litige fiscal actuellement en cours. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation s'est fondée sur la consultation des notes et rapports mis à notre disposition et relatifs à ce litige. Nous avons examiné le caractère raisonnable de ces estimations ainsi que les informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 | Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements, pris en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Castelnau-le-Lez et Nîmes, le 23 octobre 2009

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de
Grant Thornton International
François Cayron Associé

TSA AUDIT
Jean-Charles Vitrat

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention, ni d'aucun engagement, conclus depuis notre précédent rapport, et soumis aux dispositions de l'article L 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Rémunération des avances en comptes-courants :

Les intérêts sur les avances en comptes-courants ont été calculés au taux euribor, à trois mois, au premier jour du trimestre civil et réglés par inscription en compte

SOCIETE D'INVESTISSEMENT BASTIDE

charge : 16 302 € solde au 30 juin 2009 : 233 539 € créiteur

BASTIDE FRANCHISE

produit : 6 964 € solde au 30 juin 2009 : 119 304 € débiteur

CONFORTIS

charge : 178 801 € solde au 30 juin 2009 : 2 582 648 € créiteur

Prestations de direction générale, commerciale, administrative, financière et de communication :

SOCIETE D'INVESTISSEMENT BASTIDE

charge : 427 154 €, règlements intervenus par inscription en compte courant

Prise en location-gérance de fonds de commerce :

CONFORTIS

charge : 3 445 000 €, règlements intervenus par inscription en compte courant

Prise à bail de locaux :

SCI BASTIDE 1, agence de Valence,	charge : 69 034 €
SCI BASTIDE 2, locaux du siège,	charge : 128 472 €
SCI BASTIDE 3, locaux des services administratifs,	charge : 99 787 €
SCI BASTIDE 4, agence de Nîmes,	charge : 139 903 €
SCI BASTIDE GALLARGUES, site logistique,	charge : 330 000 €

Les règlements correspondants sont intervenus sur l'exercice.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimés nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Castelnau-le-Lez et Nîmes, le 23 octobre 2009

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
François Cayron Associé

TSA AUDIT
Jean-Charles Vitrat

1 | Politique en matière de risque

Les facteurs de risque

1. Risques traditionnels

Les conséquences des vols, effractions, incendies, dégâts des eaux, intempéries, émeutes, vandalisme... sont limitées par le nombre de sites, la localisation éparse des sites et par la nature des activités qui ne peuvent être touchées simultanément et sont couvertes par une police d'assurance.

2. Risques juridiques

Ce risque peut être lié à une mauvaise utilisation du matériel par le patient, à une contamination par ou de notre appareillage, un défaut de fonctionnement, ou d'autres causes.

L'entreprise a pris plusieurs types de précautions :

- Des procédures pour l'installation de dispositifs médicaux (système qualité) permettant une homogénéité du mode de travail dans les différents sites de l'entreprise (certification ISO 9001.
- Depuis la création de l'entreprise, un contrat de vente ou location est signé par le patient ou son représentant et un collaborateur de l'entreprise ayant pour but de définir les responsabilités des parties.
- Pour les dispositifs médicaux sensibles, des visites sont effectuées au domicile des patients pour s'assurer de la conformité de l'appareillage et de la prescription conformément au cahier des charges de la Liste des produits et prestations remboursables (L.P.P.R.) et aux Bonnes pratiques de dispensation d'oxygène.

3. Risques de marché

C'est un risque lié principalement à l'Assurance Maladie. Ce risque concerne la facturation aux organismes sociaux et les anomalies qui pourraient découler de dysfonctionnements multiples ou répétés quelle que soit leur origine.

Notre société, depuis sa création, s'est fortement investie dans la participation à la négociation des textes qui représentent le cahier des charges et la tarification des produits et prestations de service publié à la L.P.P.R.

A ce jour, Monsieur Guy Bastide est administrateur du

syndicat professionnel, le Synalam. Monsieur Guy Bastide participe depuis plus de 15 ans aux Commissions Paritaires Nationales et Régionales du Languedoc Roussillon, Ile de France, Provence Alpes Côtes d'Azur et Rhône-Alpes. Depuis sa création, et compte tenu de l'origine pharmaceutique et des valeurs fortes qui sont les siennes, la société a toujours été très vigilante sur ce sujet, dont elle connaît bien les risques pour être amenée à en juger au travers des Commissions Paritaires chez des tiers.

4. Risques industriels et liés à l'environnement

A ce jour, aucun risque industriel ou lié à l'environnement n'a été identifié.

5. Risques informatiques

La centralisation du système pourrait faire craindre que le serveur informatique, détérioré, entraîne une interruption d'utilisation de dix jours environ (temps de réapprovisionnement en matériel). La société va mettre en place un serveur relais déporté qui la protégera de ce risque.

Par ailleurs, le cœur de système est situé dans un bâtiment neuf, sous alarme, situé dans une zone à faible risque et les sauvegardes sont stockées quotidiennement à l'extérieur de l'entreprise.

L'entreprise a mis en place un pare-feu permettant :

- le blocage des virus et des attaques intérieures et extérieures reçus par la société,
- le blocage de l'accès au réseau Bastide le Confort Médical au niveau de l'adressage Internet Process (IP) en cas de vol d'ordinateurs portables,
- un accès sécurisé vers Internet dans les agences,
- de prioriser les flux (SAP, messagerie, Internet, intranet),
- d'éviter les spams et de filtrer les entrées et sorties de la messagerie.

Un nouveau serveur de secours a été mis en service durant l'exercice 2007/2008. Il est installé dans une salle aménagée sur autre site Bastide que celui où sont hébergés actuellement nos équipements, pour permettre en cas de sinistre majeur la bascule, dans un délai raisonnable, de l'ensemble de nos utilisateurs sur cet environnement de secours.

6. Risques particuliers liés à l'activité

L'oxygène liquide est un médicament comburant stocké à - 183°C sous de faibles pressions. Le stockage, la manipulation, le fractionnement et la dispensation doivent répondre aux Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène. Bastide le Confort Médical a obtenu l'ensemble des homologations

et autorisations requises.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

7. Assurance et couverture des risques

Ces polices d'assurances sont celles en vigueur jusqu'au 30 juin 2009.

Type de contrat	Compagnie	Description	Montant des garanties
Dommages aux biens	AIG		
A) Incendie, foudre, explosions, implosions, Chute d'appareils de navigation aérienne, choc d'un véhicule terrestre, tempête, grêle et neige sur les toitures, fumées et émanations toxiques, émeutes, mouvements populaires, actes de terrorismes ou de sabotage, attentats, actes de vandalisme, dégâts des eaux, gel, fuites de sprinklers		Bâtiments et/ou risques locatifs Matériels, mobiliers, outillages, agencements et stocks	Sans limitation de somme 750 000 €
B) Dommages aux appareils électriques et électroniques		Ensemble des matériels	15 000 €
C) Bris de machines sur matériels informatiques, Bureautiques ou de la téléphonie		Ensemble des matériels	240 000 €
D) Vol : tentatives de vol et actes de vandalisme		Ensemble du contenu	76 000 €
E) Perte d'exploitation		Marge brute couverte	2 580 000 €
F) Valeur vénale du fonds de commerce			500 000 € par sinistre et par site
Type de contrat	Compagnie	Description	Montant des garanties
Responsabilité Civile	AIG		
Responsabilité Civile Exploitation		Dommages corporels, Dommages matériels et immatériels consécutifs	4,6 M€ par sinistre 3 M€ par sinistre
Responsabilité Civile Produits		Dommages corporels, matériels et immatériels	4,6M € par sinistre et par année

Type de contrat	Compagnie	Description	Montant des garanties
Responsabilité Civile mandataire sociaux	AIG Europe	Mandataires sociaux de droit et de fait	3 M€

Type de contrat	Compagnie	Description	Montant des garanties
Responsabilité Civile professionnelle	AIG Europe	Ce contrat couvre l'activité de franchise	250.000 € par sinistre et période d'assurance
Responsabilité Civile construction	AXA	Ce contrat couvre l'activité d'assistance de coordination de travaux auprès des franchisés	1.948.452 euros ou 389.690 selon le type de risque

Ces polices d'assurances sont celles en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2009

Type de contrat	Compagnie	Description	Montant des garanties
Dommages aux biens	GENERALI		
A) Incendie, foudre, explosions, implosions, Chute d'appareils de navigation aérienne, choc d'un véhicule terrestre, tempête, grêle et neige sur les toitures, fumées et émanations toxiques, émeutes, mouvements populaires, actes de terrorismes ou de sabotage, attentats, actes de vandalisme, dégâts des eaux, gel, fuites de sprinklers		Bâtiments et/ou risques locatifs Matériels, mobiliers, outillages, agencements et stocks	Sans limitation de somme 450 000 €
B) Dommages aux appareils électriques et électroniques		Ensemble des matériels	60 000 €
C) Bris de machines sur matériels informatiques, Bureautiques ou de la téléphonie		Ensemble des matériels	90 000 €
D) Vol : tentatives de vol et actes de vandalisme		Ensemble du contenu	90 000 €

Type de contrat	Compagnie	Description	Montant des garanties
Responsabilité Civile	AXA		
Responsabilité Civile Exploitation		Dommages corporels, Dommages matériels et immatériels consécutifs	10 M€ par sinistre 3 M€ par sinistre
Responsabilité Civile Produits		Dommages corporels, Dommages matériels et immatériels consécutifs	10 M € par sinistre 1,5 M€ par sinistre

Type de contrat	Compagnie	Description	Montant des garanties
Responsabilité Civile mandataire sociaux	GENERALI	Mandataires sociaux de droit et de fait	3 M€

Type de contrat	Compagnie	Description	Montant des garanties
Responsabilité Civile construction	AXA	Ce contrat couvre l'activité d'assistance de coordination de travaux auprès des franchisés	1.948.452 euros ou 389.690 selon le type de risque
Responsabilité Civile professionnelle	AXA	Ce contrat couvre l'activité de franchise	
Responsabilité Civile Exploitation		Dommages corporels, Dommages matériels et immatériels consécutifs	9,1 M€ par sinistre 2 M€ par sinistre
Responsabilité Civile Produits		Dommages corporels, Dommages matériels et immatériels consécutifs	2,2 M € par sinistre 2,2 M€ par sinistre

2 | Informations sociales :

Informations liées à l'effectif

	Au 30/06/2008	Au 30/06/2009	Ecart
Effectif total	784	800	+ 16
CDI	736	758	+ 22
CDD	48	42	- 6

Organisation du temps de travail

Accord ARTT

- 39 heures pour les cadres avec 10 jours d'ARTT
- 39 heures pour les commerciaux avec 23 jours d'ARTT
- 35 heures hebdomadaires pour les autres catégories de personnel

Salariés à temps partiel

49 salariés au 30/06/2009

Absentéisme

Du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 :

• Accidents de trajet.....	1
• Accidents de travail.....	36
• Congés maternité.....	21
• Congés sans solde.....	35
• Evènements familiaux.....	73
• Congés paternité.....	29
• Grossesses pathologiques.....	26
• Maladies.....	428

Les rémunérations et leur évolution

La masse salariale à la clôture de l'exercice au 30 juin 2009 a évolué de 5,66 % avant retraitement de S.I.B. Dans le même temps, l'effectif de la société a connu une croissance de 2.03 %.

L'application des dispositions du titre IV du livre IV du Code du Travail

La société a conclu un accord de participation et un Plan d'Epargne Entreprise.

Aucune participation n'est due au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le principe d'égalité homme-femme, au sein de la société, trouve son entière application. Aucune discrimination sur la base de ce principe n'est à noter au sein de la société.

L'effectif de la société est majoritairement féminin (54 %).

Les conditions d'hygiène et de sécurité

Afin de faciliter la démarche de prévention des risques dans l'entreprise, celle-ci a élaboré un document unique qui a pour objectif de définir, d'évaluer et d'analyser les risques auxquels les collaborateurs sont ou pourraient être exposés dans le cadre de leur travail. L'entreprise a mis en place également une politique de prévention des accidents du travail avec une formation gestes et postures pour le personnel exposé au port de charges lourdes. Enfin, il existe un comité d'hygiène et de sécurité qui se réunit trimestriellement afin d'effectuer un suivi des accidents du travail, de leur nombre, de leur nature, d'en analyser les causes et d'en diminuer la fréquence.

L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés

5 salariés sont des salariés handicapés (2 en catégorie A, 2 en catégorie B et 1 en catégorie C).

Evolution des effectifs

Par son activité de prestation de service, les effectifs de l'entreprise sont plus élevés que dans d'autres secteurs (vente, production).

Les effectifs de l'entreprise sont passés de 784 (soit 735 équivalents temps plein) au 30 juin 2008 à 800 (soit 757 équivalents temps plein) au 30 juin 2009, ce qui correspond à un effectif moyen sur l'exercice clos au 30 juin 2009 de 754 personnes (équivalents temps plein).

Répartition des effectifs au 30 juin 2009

	Hommes	Femmes	Total	Moyenne d'âge 33 ans
Cadres	53	48	101	
Employés	315	384	699	
Total	368	432	800	

Répartition CDD/CDI

	2006/2007	2007/2008	2008/2009
Effectif total	784	800	+ 16
CDD	5.90 %	6.13 %	5.25 %
CDI	94.10 %	93.87 %	94.75 %

Salaire moyen

	2006/2007	2007/2008	2008/2009
Salaire moyen	1 845 €	1 900 €	1 905 €

Turn Over	2006/2007	2007/2008	2008/2009
Licenciements + démissions	21.29 %	21.16 %	22.73 %
Hors licenciements	11.36 %	11.89 %	10.55 %

Actionnariat salarié

Le montant du capital social détenu au titre de la participation au 30 juin 2009 est de 5.927 actions soit 0.08 % du capital social.

Il est rappelé que les dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.225-129-6 du Code de commerce prévoient la convocation, tous les trois ans, d'une assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la société si les actions détenues par les salariés de la société et de celles qui lui sont liés représentant moins de 3 % du capital.

Cette dernière consultation a eu lieu lors de l'assemblée générale du 07 décembre 2007.

3 | Informations environnementales

L'activité de la société n'étant pas de caractère industriel, celle-ci ne saurait être susceptible de porter atteinte à l'équilibre biologique et à l'environnement en général.

4 | Le gouvernement d'entreprise

4.1. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, à la date du 30 septembre 2009, est composé de quatre membres.

Les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucun jeton de présence.

Deux membres du conseil sont rémunérés par Société d'Investissement Bastide.

Le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009.

Liste des mandataires :

Guy Bastide est diplômé de pharmacie. Après avoir exercé en pharmacie d'officine, il crée en 1977 la société Bastide le Confort Médical. Il participe dès la constitution de la société à la création du syndicat professionnel regroupant les acteurs du maintien à domicile "Syndicat National des Services et Technologies de Santé à Domicile" (SYNALAM). Administrateur au sein du SYNALAM pendant plusieurs années, il en a assumé la Présidence pendant douze ans. Aujourd'hui, il occupe les fonctions d'administrateur au sein du SYNALAM.

Vincent Bastide est Directeur Général Délégué de la société Bastide le Confort Médical. Titulaire d'une maîtrise de marketing, il occupe successivement les postes de responsable d'agence, de directeur de région Sud-Est, de directeur d'exploitation. Fort de ces expériences, il intègre la Direction Générale en 2005. Il est également administrateur du SYNALAM.

Brigitte Bastide est diplômée de pharmacie. Après avoir exercé en pharmacie d'officine, elle a rejoint la société Bastide le Confort Médical en qualité de pharmacienne responsable. Elle participe à de nombreux chantiers liés à l'activité respiratoire et veille au respect des bonnes pratiques relatives à la dispensation d'oxygène. Elle veille également au respect des règles relatives au nettoyage, à la désinfection et à la décontamination des dispositifs médicaux.

Philippe Bastide, Docteur en pharmacie et diplômé d'un Master H.E.C., après avoir exercé au sein de plusieurs laboratoires pharmaceutiques, il est actuellement directeur de la Division Oncologie du Laboratoire AMGEN.

Aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou sanction publique prononcées au cours des cinq dernières années. Aucun administrateur n'a été impliqué dans une faillite prononcée au cours des cinq dernières années.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les administrateurs.

Gouvernement d'entreprise :

Monsieur Guy Bastide occupe les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Monsieur Vincent Bastide occupe les fonctions de Directeur Général Délégué.

4.2. Le comité de direction

1/ Composition

Le Comité de Direction est composé des principaux dirigeants de l'entreprise, soit sept personnes au 30 septembre 2009 :

Nom	Fonction
Guy Bastide	Président Directeur Général
Vincent Bastide	Directeur Général Délégué
Stéphane Choffart	Directeur des Achats
Olivier Hild	Directeur des Ressources Humaines
Sophie Butel	Directrice Comptable
Nicolas Desfossez	Directeur Commercial et Marketing
Pascale Moreau	Directrice Qualité

2/ Fonctionnement

Il se réunit une fois par semaine. Il décide des orientations stratégiques majeures et débat des sujets d'intérêt général. Il a également pour rôle d'établir un contact étroit entre les différents services, dans un souci d'information.

Une fois par mois le Comité de Direction invite les Directeurs de Division et les Directeurs Régionaux à faire le point sur l'évolution de leur activité.

3/ Rémunération

Rémunération des mandataires sociaux par la société Mère à travers une convention de prestation avec la société Mère et la SA Bastide le Confort Médical.

Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Guy BASTIDE	Exercice N 01/07/2008 au 30/06/2009	Exercice N-1 01/07/2007 au 30/06/2008
Rémunération dues au titre de l'exercice	115 200 €	103 977 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	X	X
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	X	X
TOTAL	115 200 €	103 977 €

Vincent BASTIDE	Exercice N 01/07/2008 au 30/06/2009	Exercice N-1 01/07/2007 au 30/06/2008
Rémunération dues au titre de l'exercice	174 991 €	173 016 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	X	X
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Au 30 juin 2009 : 37.149 €	Au 31 juin 2008 : 74.481,12 €
TOTAL	212 140 €	247 497,12 €

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Guy BASTIDE	Exercice N 01/07/2008 au 30/06/2009		Exercice N-1 01/07/2007 au 30/06/2008	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montant versés
Rémunération fixe	115 200	115 200	103 437	103 437
Rémunération variable	115 200	115 200		
Rémunération exceptionnelle	X			
Jetons de présence	X			
Avantage en nature	X		540	540
Total	115 200	115 200	103 977	103 977

Vincent BASTIDE	Exercice N 01/07/2008 au 30/06/2009		Exercice N-1 01/07/2007 au 30/06/2008	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montant versés
Rémunération fixe	114 000	114 000	104 000	104 000
Rémunération variable	60 271	60 271	38 521	38 521
Rémunération exceptionnelle	X	X	29 775	29 775
Jetons de présence	X	X		
Avantage en nature	720	720	720	720
Total	174 991	174 991	173 016	173 016

Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence

Néant

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Néant

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant

Tableau 6 : Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions	Valorisation des actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Vincent BASTIDE	Avril 2006	4.532	37.149 €	Avril 2008	Avril 2010

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Actions de performances devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombres d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année attribution
Vincent BASTIDE	Avril 2006	4.536	respect des conditions légales	2006

Tableau 8 : Historique des attributions d'option de souscription ou d'achat d'actions

Néant

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés

Néant

Tableau 10 : Non cumul du contrat de travail et du mandat social

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités dues en cas de cessation ou de changement de fonction	Clause de non concurrence	
	oui	non	oui	non		oui	non
Guy BASTIDE							
Président directeur général							
AG 11/12/2009		X		X			X
30-juin-15		X		X			X
Vincent BASTIDE							
Directeur Général Délégué							
AG 11/12/2009	X			X			X
30-juin-15	X			X			X

Le montant des dix premiers salariés non mandataires sociaux s'est élevé à 1.045.326 euros au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009.

4.3. Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale ou chez un client ou un fournisseur significatif au 30 septembre 2009

	Bastide le Confort Médical	SIB
Guy Bastide	2,85 %	26,83 %
Brigitte Bastide	1,77 %	13,82 %
Philippe Bastide.....	1,63 %	16,67 %
Vincent Bastide.....	0,27 %	26,01 %

Au 28 octobre 2009, jour à laquelle l'assemblée générale annuelle était convoquée, ces données sont restées identiques, à savoir

Guy Bastide	2,85 %	26,83 %
Brigitte Bastide	1,77 %	13,82 %
Philippe Bastide.....	1,63 %	16,67 %
Vincent Bastide.....	0,27 %	26,01 %

Au 11 décembre 2009, jour de la tenue de l'assemblée générale, ces données sont restées identiques, à savoir

Guy Bastide	2,85 %	26,83 %
Brigitte Bastide	1,77 %	13,82 %
Philippe Bastide.....	1,63 %	16,67 %
Vincent Bastide.....	0,27 %	26,01 %

4.4. Informations sur la nature et l'importance des opérations conclues avec les membres du Conseil d'Administration et de Direction qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il n'existe aucune convention autre que celles décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

4.5. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'Administration et de Direction

Néant.

4.6. Rémunération des Commissaires aux Comptes

1/ Commissaires aux Comptes titulaires

TSA Audit, 362 Avenue Georges Besse, 30 000 Nîmes représenté par Monsieur Jean-Charles VITRA, a vu renouveler son mandat par l'Assemblée générale mixte du 11 décembre 2009, son mandat venant à expiration lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2009. Ce mandat a été renouvelé par l'Assemblée générale mixte du 11 décembre 2009 pour six exercices. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015.

Grant Thornton, Parc de Bellegarde – Bâtiment A - 985, Chemin de rochet – CS 20002 – 34173 Castellanau-le-Lez, représenté par Monsieur François CAYRON, nommé par l'Assemblée générale du 05 décembre 2008 jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2014.

2/ Commissaires aux Comptes suppléants

L'Assemblée générale du 11 décembre 2009 a nommé en qualité de Commissaire aux comptes suppléant Madame Anne DIDERON PLANES, 115, allée Norbert Wiener – 30000 NIMES - en remplacement de Madame Christiane GAYTE, dont le mandat venait à expiration. Ce mandat sera d'une durée de six exercices et prendra fin lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2015.

Le Cabinet IGEC, 3 rue Léon Jost – 75017 PARIS nommé par l'Assemblée générale du 05 décembre 2008 jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2014.

3/ Rémunération des Commissaires aux Comptes

Les honoraires d'audit des Commissaires aux Comptes sont de :

	30.06.2007	30.06.2008	30.06.2009
Grant Thornton	72 846	78.440	80.360
TSA Audit	36 400	38.220	43.580

Ils se rapportent uniquement aux honoraires de commissariat, certification et examen des comptes individuels et consolidés.

5 | L'organisation de la société

5.1. Les implantations

L'entreprise disposait de 77 points de ventes au 30 juin 2009 et actuellement en dispose de 78.

Le territoire national est divisé actuellement en 4 régions : région Sud-Est, région Sud-Ouest, région Nord Est et Ouest, et l'Île de France.

Chaque région se trouve sous la responsabilité hiérarchique d'un directeur de région. Cette fonction constitue l'interface entre les agences et le Siège. Le rôle des Directeurs de Région est de veiller au respect de la politique de l'entreprise sur chaque site et de s'assurer que le niveau de prestation est conforme aux critères de qualité de l'entreprise ; il consiste également à assurer le reporting des agences en termes d'activité auprès du Directeur Général Délégué.

Les agences sont détenues en propre. Les locaux sont en location. La gestion de ces implantations se fait sous forme de centres de profit. Le responsable d'agence dirige des techniciens, des logisticiens, des agents d'installations, des agents de désinfection, des vendeurs conseils et du personnel administratif.

Une agence est composée :

- d'un magasin de vente et d'exposition,
- d'une partie logistique et administrative où s'effectue notamment la prise de commande téléphonique, l'organisation des plannings d'installation, le réapprovisionnement et l'observance.

La partie logistique comprend :

- une zone de réception et de stockage des matériels à la vente et à la location,
- un atelier de maintenance et de service après vente,
- une salle de nettoyage et de désinfection,
- une zone de stockage de l'oxygène médical, le cas échéant,
- des bureaux administratifs.

L'entreprise dispose d'un concept de magasin de vente uniformisé. D'une surface comprise entre 160 et 300 m², ces magasins ont été aménagés aux couleurs de l'entreprise (charte d'agencement). Ils ont été conçus de façon à recevoir des clients (particuliers et professionnels) dans les meilleures conditions de confort et de discrétion. L'objectif

de ce concept est d'établir un climat de confiance et de permettre un contact privilégié entre les clients et les vendeurs conseils Bastide le Confort Médical.

Dans certaines villes, l'entreprise dispose de magasins de vente uniquement ; la partie logistique étant traitée par l'agence la plus proche. C'est, par exemple, le cas de Sète, qui dispose d'un point de vente et dont la prestation de service s'effectue à partir de l'agence de Montpellier. Ou encore, le cas d'Arles avec l'agence de Nîmes, ou de l'agence de Paris XVI et XVIII avec l'agence de Bobigny.

5.2. Les divisions spécialisées

Bastide le Confort Médical a mis en place, parallèlement à son réseau d'agences, quatre divisions spécialisées, animées par un Directeur Commercial et Marketing :

- la Division Respiratoire,
- la Division Nutrition-Perfusion,
- la Division Collectivités,
- la Division Maintien à domicile.

1/ Division Respiratoire

La Division Respiratoire est composée d'un Directeur de division France, de pharmaciens responsables des Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène, d'un responsable technique, de Responsables Régionaux chargés de la communication avec les prescripteurs, et d'un ou plusieurs Techniciens par site géographique autorisé,

Les techniciens assurent en outre la maintenance du matériel.

Lors de l'installation, ils sont chargés :

- d'expliquer au patient la manipulation des dispositifs,
- de les sensibiliser aux risques liés à l'oxygène médical,
- d'insister sur l'importance de respect de la prescription. Les agents techniques assurent le réapprovisionnement en oxygène liquide ou gazeux.

Les pharmaciens s'assurent de la bonne application et compréhension de toutes ces règles que sont les Bonnes pratiques de dispensation d'oxygène (BPDO) y compris la traçabilité du produit.

2/ Division Nutrition-Perfusion (NP)

La division NP est composée d'un Directeur de Division France, d'un responsable technique, de responsables régionaux Nutrition -Perfusion. Ses équipes ont pour mission de visiter des médecins spécialistes : gastro-entérologues, cancérologues, diabétologues... afin de leur transmettre un ensemble d'informations concernant la vie du patient à domicile, les difficultés rencontrées, le suivi du traitement, l'adaptation au matériel, la qualité de l'environnement. Elles ont également pour rôle de les informer sur les produits et services proposés par l'entreprise et l'évolution du matériel. Ses équipes travaillent en collaboration étroite avec les techniciens NP, les infirmières conseils et les diététiciennes conseils en charge du suivi des patients à domicile. Elles assurent de la formation des infirmières exerçant en milieu hospitalier et dans le secteur privé.

3/ Division Collectivités

Les responsables collectivités sont sous l'autorité d'un directeur de division France, et d'un responsable régional nord. Ils ont pour mission de visiter les maisons de retraite et les établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes de soins afin de leur proposer, des produits et prestations destinés à la vente ou à la location. Ils les informent de l'évolution des produits et des dispositifs médicaux.

4/ Division Maintien à Domicile

Cette division créée en 2006-2007 est dirigée par un directeur de division France. L'objectif est de contacter tous les services qui participent au maintien ou au retour des patients à domicile après hospitalisation.

5.3. Les ressources humaines

Formation

Outil indispensable au développement professionnel des salariés et à la qualité de service, la formation a fait l'objet d'un budget de 342 515.63 €, au titre de l'exercice clos au 30 juin 2009. L'entreprise poursuit sa politique d'optimisation de ses dépenses en maintenant le recours à la formation interne.

L'entreprise poursuit sa politique de professionnalisation de son personnel. L'objectif est de maintenir un niveau élevé dans la qualité des prestations de service réalisées et de poursuivre sa politique de promotion interne.

Politique salariale

Tous les collaborateurs rattachés aux agences, ainsi que les responsables régionaux, sont intéressés à la réalisation des objectifs de la société. L'entreprise récompense ainsi l'atteinte des objectifs fixés mensuellement pour les collaborateurs non sédentaires et bimestriellement pour le personnel des agences. Parallèlement à ce système de prime, il existe un accord de participation. Par ailleurs, un accord d'intéressement a été signé avec les partenaires sociaux en date du 31/12/2007.

La qualité

Depuis mars 1993, Bastide le Confort Médical a mis en place une politique d'assurance qualité. Cette action a été initiée dans le but :

- d'aboutir à une qualité de service uniforme sur tous les sites,
- d'avoir une démarche qualité reproductible sur toutes les nouvelles implantations.

La délivrance à domicile de l'oxygène à usage médical doit s'effectuer dans le respect des Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène (BPDO). La mise en place des Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène (BPDO) en 2001 est consécutive à la décision d'inscrire l'oxygène médicamenteux sur la liste des médicaments.

C'est dans ce contexte double de volonté de mise en place d'une démarche d'assurance qualité et d'adaptation à de nouvelles contraintes réglementaires que la société BLCM a obtenu de l'Association Française d'Assurance Qualité (AFAQ) la certification ISO 9002 dans le domaine de l'assistance respiratoire en 2004 puis les certifications ISO 9001 version 2000 et ISO 13485 version 2004 pour l'ensemble de ses activités et de ses sites en 2005.

Nos certifications ont été renouvelées en 2007, étendues à l'ensemble de nos divisions et maintenues annuellement. C'est la traduction de la mise en place de processus solides : qui permettent d'apporter un service de qualité à nos clients, qui montrent une organisation efficace et respectée.

Bastide le confort médical est l'une des seules sociétés du secteur certifiée ISO 9001 pour la totalité de ses métiers et pour toutes ses agences.

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LE CONTROLE INTERNE EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2009

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte, aux termes du présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

1 | Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

1.1 Répartition du capital social

Le capital de la société est détenu à 57.44 % par les actionnaires majoritaires, à savoir les membres de la famille Bastide. Ces derniers détiennent 72,34 % des droits de vote. Le reste étant détenu par des actionnaires minoritaires et par le public.

La composition du Conseil d'administration tient compte de l'existence de cet actionnaire de référence.

1.2 Composition du Conseil

Le Conseil d'administration est à ce jour, composé de quatre membres, à savoir, Monsieur Guy BASTIDE, Madame Brigitte BASTIDE, et Messieurs Vincent BASTIDE et Philippe BASTIDE. Les administrateurs sont des personnes physiques. La durée du mandat de chaque administrateur est de six années. Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action. Les administrateurs sont rééligibles.

Vous trouverez en annexe au présent rapport les noms des administrateurs en fonction, les dates de prise d'effet d'expiration de leurs mandats, les fonctions exercées par eux dans la société ainsi que les fonctions et mandats exercés dans d'autres sociétés du Groupe et hors Groupe.

Aucun administrateur n'a été élu par les salariés de l'entreprise.

Les qualités que doivent requérir l'administrateur sont la compétence et l'expérience.

Compte tenu du caractère familial de la société et du nombre réduit des membres du conseil, un seul sur les quatre est indépendant dans la mesure où celui-ci n'exerce pas de fonction exécutive au sein de la société.

Les règles relatives au cumul des mandats sont respectées par chaque administrateur.

A - Conditions de préparation des travaux du Conseil d'Administration

Le Président :

- s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;
- s'assure que les représentants des organes représentatifs du personnel sont régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'administration n'est pas assisté de comités car l'ensemble des administrateurs œuvrent dans un but commun.

B - Conditions d'organisation des travaux du Conseil

Le Président dirige les séances du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur compte tenu de la taille réduite du Conseil d'administration.

Aux rendez-vous obligatoires du Conseil (arrêté des comptes annuels et semestriels) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche de la société et des affaires. Le Conseil d'administration peut être réuni sur toute question chaque fois que l'intérêt de la société l'exige.

Les séances sont approfondies et durent en moyenne une heure.

1) Les réunions du Conseil et la participation aux séances

Le Conseil d'administration est convoqué par le Président sept jours à l'avance par lettre simple avec remise contre décharge ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni trois fois.

Le taux de présence de ses membres est élevé.

Le Conseil d'administration a notamment pour mission

- d'arrêter les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos au 30 juin.

Il a, à ce titre, arrêté les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2008 et a également arrêté et approuvé les comptes semestriels de l'exercice 2009.

- d'approuver le budget annuel.

Le Conseil d'administration détermine également les orientations de l'activité de la société. Il peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise.

Les commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués à toutes les séances du Conseil d'administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

Les séances du Conseil d'administration ont été présidées par le Président du Conseil.

Le Président veille à ce que les organes représentatifs du personnel soient régulièrement convoqués.

Les représentants du comité d'entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil et assistent aux réunions du Conseil.

2) Les comptes-rendus de séance

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le secrétaire du Conseil nommé à chaque réunion, puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation du Conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

3) L'information du Conseil

A l'occasion des séances du Conseil, les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil est informé par le biais de documents remis par l'ensemble des services administratifs afin de pouvoir prendre les meilleures décisions.

Chaque administrateur peut également formuler toutes demandes d'information auprès de l'ensemble des services de la société, préalablement à la tenue d'un Conseil d'administration ou à tout moment en cours de l'exercice.

4) Rémunérations et jetons de présence

Les administrateurs ne sont pas rémunérés par Bastide le confort médical mais par la société Mère, la Société d'Investissement Bastide via une convention d'assistance.

Il n'a été versé aucun jeton de présence aux administrateurs au cours de l'exercice.

5) Evaluation des travaux du Conseil

Le Conseil juge son fonctionnement satisfaisant.

Compte tenu de la taille réduite du conseil, le Conseil débat, à tout moment opportun, lors de ses séances ou hors de la tenue de séances, de son fonctionnement et de ses travaux.

2 | Code de gouvernement d'entreprise

La société Bastide le confort médical n'a pas défini de règles particulières concernant le gouvernement d'entreprise et se réfère aux préconisations AFEP MEDEF.

Le gouvernement d'entreprise est basé sur des valeurs de compétence, de respect des membres et des actionnaires, du respect de l'intérêt social.

Les membres du conseil d'administration s'impliquant dans la gestion opérationnelle de la société, sont en étroites relations avec les différents services de la société.

A ce titre, ils peuvent accéder à des informations de toute nature.

Concernant l'évaluation du Conseil d'administration, ce dernier n'étant composé que de quatre membres, tous membres de la famille Bastide, cette auto évaluation n'est pas formalisée. Les membres du Conseil lors des séances, peuvent échanger sur son fonctionnement.

Concernant le comité des comptes, la société n'a pas de comité de comptes car sa taille réduite ne nécessite pas un tel comité.

Aucun comité des rémunérations n'a été constitué en l'absence de rémunérations par la société des administrateurs de la société.

3 | Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les actionnaires participent à l'Assemblée selon les dispositions statutaires de la société ainsi que les dispositions légales et réglementaires.

La société tient son assemblée générale à son siège social situé à Caissargues dans le Gard.

3 | Des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.

Il existe des droits de vote double pour les actionnaires inscrits en compte nominatif depuis plus de deux ans.

4 | Identification et gestion des risques

Notre société a identifié un certain nombre de risques (A) et a mis en place une procédure afin d'en suivre la gestion (B).

A - Les principaux facteurs de risque identifiés dans notre activité sont les suivants

- risque lié principalement à la facturation aux organismes sociaux (assurance maladie) et d'anomalies qui pourraient découler de dysfonctionnement multiples,
- risque lié à une mauvaise utilisation de matériel ou défaut de fonctionnement ou une contamination par notre appareillage,
- risque pharmaceutique ou risque lié à l'utilisation d'oxygène liquide stockés à - 185°C.

B - Suivi de la gestion des risques

La Direction Générale a mis en place les procédures suivantes afin d'assurer le suivi de la gestion des risques :

- implication et participation dans la négociation des textes qui définissent le cahier des charges et la tarification de la liste des produits et prestations remboursables,
- mise en place d'un système qualité (certifié ISO 9001) relatif à l'installation et au suivi des dispositifs médicaux,

- suivi des homologations et autorisations reçues pour le stockage et la manipulation de l'oxygène liquide,
- revue périodique des polices d'assurances souscrites afin de s'assurer que le niveau de couverture soit toujours adapté à l'évolution de l'entreprise.

5 | Identification et gestion des risques

Le contrôle a pour objet de veiller raisonnablement à ce que les actes de gestion ou la réalisation des opérations ainsi que le comportement des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre du respect de la réglementation et des règles et principes auxquels la société souhaite voir se conformer ses membres.

Le contrôle interne vise à assurer la réalisation d'un certain nombre d'objectifs qui sont :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société,
- et la fiabilité des informations notamment financières et comptables.

L'un des objectifs du système de contrôle est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes. Le contrôle interne a donc un caractère préventif.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

La Direction Générale est soucieuse de voir développer au sein du Groupe, un certain nombre de valeurs et de principes éthiques auxquels elle est très attachée. Elle souhaite que l'ensemble des collaborateurs du Groupe puisse toujours se conformer à la réglementation applicable dans les différents domaines.

Ce contrôle des risques porte principalement sur le domaine comptable et financier opérationnel, et informatique.

Le périmètre concerné par le présent rapport du Président comprend la société Bastide le confort médical et ses filiales, la SA Confortis et la SAS Bastide Franchise.

Le contrôle repose sur des procédures internes de contrôle et d'autorisation, ainsi que des procédures externes.

1. Les procédures internes de contrôle et d'autorisation

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont le Conseil d'administration et la direction comptable, assistée, le cas échéant, du contrôleur de gestion de l'entreprise.

La société a mis en place des outils visant à assurer ce contrôle interne au niveau de la Direction Générale et opérationnel.

A - Mise en place de programmes de contrôle

A.1 - au niveau de la Direction Générale

Les services administratifs, financiers et comptables de la société sont placés sous l'autorité de la Direction Générale.

La Direction Générale est notamment assistée dans sa mission d'une directrice comptable.

Les données comptables et budgétaires trimestrielles (ou selon le cas, semestrielles) sont examinées et analysées régulièrement avec le service comptable de la société.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des différents services administratifs et commerciaux de la société au cours desquelles sont effectuées des revues budgétaires et des revues stratégiques (annuellement et autant que de besoin). Les programmes d'investissement sont définis avec ces différents responsables.

La société assure, dans le cadre de sa direction juridique et en collaboration avec ses conseils habituels, le traitement des dossiers et/ou contentieux de la société susceptibles de générer des risques significatifs, l'assistance juridique de la société et de ses filiales. Elle veille au niveau de ses couvertures en matière d'assurance.

Les filiales à 100 % de Bastide le confort médical sont placées sous l'autorité de la Direction Générale et les processus de consolidation sont mis en œuvre par les services administratifs de Bastide le confort médical.

A.2 - au niveau opérationnel

Le contrôle interne est effectué au moyen de méthodes

adéquates définies par la Direction Générale, et précisées en détail pour chaque activité afin qu'elles soient adaptées aux spécificités internes ou externes de la société. Ces méthodes tendent donc à répondre aux spécificités des dites activités.

Ces méthodes sont notamment le contrôle mensuel des factures à établir permettant de valider la facturation des activités, le contrôle continu en comptabilité pour établir les situations comptables bimensuelles et trimestrielles; elles portent également sur les moyens de paiement qui sont générés par le logiciel de gestion sans intervention manuelle.

Les autres procédures de contrôle interne peuvent porter sur des fonctions de support, le contrôle opérationnel, le domaine informatique, juridique, la qualité...

La société dispose sur intranet d'un site dédié à la qualité ce qui participe au respect des procédures de contrôle interne.

Différents services déposent régulièrement sur ce site des procédures et instructions relatives à l'ensemble de l'activité opérationnelle de la société.

L'ensemble des services administratifs actualisent régulièrement ces procédures chaque fois que cela est nécessaire. Ainsi, le site reste « vivant ».

Un contrôle existe préalablement ou simultanément à l'exécution des opérations pour chaque collaborateur dans le cadre des actes qu'il exécute dans sa fonction ou mission professionnelle et par sa hiérarchie.

La société a mis en place une politique qualité depuis quelques années qui concerne aujourd'hui l'ensemble de l'activité de la société.

Le service qualité est le relais entre la Direction Générale et les services administratifs et acteurs opérationnels de la société.

Les procédures élaborées par chaque service est visée par la Direction Générale et le service qualité. Puis ce dernier relaie la nouvelle procédure auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Le service qualité intervient périodiquement au sein des agences et services afin de s'assurer que du bon respect des procédures.

Lors de l'intégration de nouveaux collaborateurs, des formations sont dispensées, qui contribuent à diffuser les valeurs de la société et les instructions dans les domaines concernés.

Des séminaires et journées de travail sur des thématiques définies par la Direction Générale et l'encadrement sont organisés bi annuellement avec les responsables de services afin de diffuser et rappeler largement les valeurs et les instructions de la société à respecter.

L'ensemble de ces valeurs et instructions se retrouve sur le site intranet dédié évoqué ci-dessus.

Chacun des responsables des services du groupe veillent au contrôle interne de leur unité.

Leur rôle s'inscrit dans un processus d'amélioration continue du contrôle interne et consiste à accompagner dans leur mise en œuvre des standards du contrôle interne du groupe et à coordonner les travaux sur le contrôle interne dans leur service.

Les éventuels écarts constatés par rapport aux objectifs déterminés donnent lieu, le cas échéant, à la mise en place d'actions correctives.

Les agences de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL n'ont pas d'autonomie de gestion, ni de responsabilité dans le processus de décision. Elles dépendent des différents services administratifs placés sous l'autorité de la Direction Générale.

B - Les acteurs privilégiés du contrôle interne

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- le Conseil d'administration,
- les différents responsables des services administratifs, chargés de veiller au respect des objectifs et à l'information de la Direction Générale, notamment le service comptable,

- la Direction des Services informatiques, chargée de veiller au bon fonctionnement des systèmes d'information. Elle veille à l'exploitation du système d'information, à la sécurité du système d'information, à la sauvegarde et l'archivage des données, à la mise en place d'un plan de secours informatique,
- les responsables opérationnels (responsables de région et de division),
- le service qualité qui intervient en encadrant la mise en place de procédures et, en procédant à des audits qualité au sein des agences.

C - Les outils privilégiés du contrôle interne

Le contrôle mis en place au sein de la société s'appuie sur les outils suivants :

- l'établissement de situations comptables semestrielles,
- une revue régulière de points définis par la Direction Générale,
- le respect des politiques définies par la Direction,
- la prévention des erreurs,
- la sincérité et l'exhaustivité des informations financières.

La société met en œuvre des reportings mensuels comptables et financiers, analysés avec les responsables concernés. Ces reportings mensuels permettent de mesurer le niveau d'activité de la société et la rentabilité commerciale (tableaux de suivi du chiffres d'affaires, des marges par division commerciale).

L'ensemble de ces informations est un outil ayant pour objectif de permettre à la Direction de faciliter la gestion de la société.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des divisions concernées, au sein des comités stratégiques (tous les mois et autant que de besoin et des revues budgétaires (annuellement).

La société organise des réunions d'analyse et d'évaluation sur tout sujet méritant une intervention ponctuelle.

S'il n'existe pas de charte d'éthique formalisée et écrite, le

Président a cependant développé une culture de l'entreprise basée sur des valeurs d'honnêteté, de compétence, de qualité et du service auprès du client.

L'ensemble des procédures existe cependant elles ne sont pas toutes documentées.

2. Les procédures externes de contrôle

A - Les organismes de contrôle et de tutelle

Des contrôles peuvent exister par des organismes extérieurs portant sur l'exploitation :

- les organismes de sécurité sociale : les caisses primaires d'assurance maladie et Caisses régionales d'assurance maladie concernant la facturation de l'activité tiers payant et prise en charge au titre de la liste des produits et prestation remboursables,
- la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS) pour l'activité liée à l'oxygénothérapie,
- l'organisme agréé de Certification qui valide et certifie que l'activité de la société peut être certifiée ISO 9001 et 13485.

B - Les Commissaires aux comptes

Ils ont une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et documents comptables de la société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la société. La société est dotée de deux commissaires aux comptes, conformément à la législation qui lui est applicable.

Les Commissaires aux comptes effectuent un examen des comptes semestriels et effectuent un audit des comptes au 30 juin.

La société recourt par ailleurs aux services des Commissaires aux comptes dans la limite de la réglementation, pour des interventions ponctuelles nécessitant leur expertise.

C - Les prestataires extérieurs spécialisés

La société se réserve par ailleurs le recours ponctuel à des prestataires extérieurs spécialisés notamment conseils juridiques. Ces prestations couvrent par exemple le domaine social et fiscal.

Pour l'exercice clos le 30 juin 2010, la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL a pour objectif de mettre à jour et actualiser les procédures internes existantes en fonction des spécificités de l'activité.

Fait à Caissargues, le 30 septembre 2009

Monsieur Guy BASTIDE

Président du Conseil d'administration

Annexe : Tableau des mandats

Date de 1 ^{ère} nomination et échéance du mandat	Fonction principale dans le groupe et hors groupe	Autres mandats hors groupe	Autres liens avec le groupe
Guy BASTIDE 12/03 – 12/09 Président du Conseil d'Administration de : - Bastide, Le Confort Médical SA -Confortis SA 04/08 – 06/14 Président du conseil de Surveillance depuis le 29 avril 2008 de la Société d'investissement Bastide SA Gérant de : - SCI Bastide - SCI Bastide 2 - SCI Bastide 3 - SCI Bastide 4 - SCI Bastide Gallargues	P.D.G de - Société Bastide, Le Confort Médical. - Confortis SA - Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS Bastide Franchise		Actionnaire de la SIB
Brigitte BASTIDE 12/03 – 12/09 Administrateur de : - Bastide, Le Confort Médical SA 04/08 – 06/14 Membre du Conseil de Surveillance de Société d'Investissement Bastide SA	Pharmacien Responsable Directeur Général de la Société d'Investissement Bastide	Administrateur de la Société Bessière.	Actionnaire de la SIB
Vincent BASTIDE 12/03 – 12/09 Administrateur de : - Bastide, Le Confort Médical SA - Confortis SA 04/08 – 06/12 Membre du Directoire de la Société d'Investissement Bastide SA	Directeur Général Délégué Société Bastide, Le Confort Médical	SCI Bastide 1 : gérant	Actionnaire de la SIB
Philippe BASTIDE 12/03 – 12/09 Administrateur de : - Bastide, Le Confort Médical SA	Directeur commercial Société AMGEN		Actionnaire de la SIB

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL Société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL Exercice clos le 30 juin 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bastide le Confort Médical, et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Castelnau-le-Lez et Nîmes, le 23 octobre 2009

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
François Cayron Associé

TSA AUDIT
Jean-Charles Vitrat

1 | RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

1.1 - Dénomination sociale

Bastide le Confort Médical.

1.2 - Siège social

12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues

1.3 - Date de création

La société a été créée le 26 avril 1976, sous la forme de SARL, et transformée en SA le 24 septembre 1985.

1.4 - Durée de vie

La durée de vie de la Société est de 50 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés, soit, jusqu'au 26 avril 2026, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

1.5 Forme juridique

Société Anonyme à Conseil d'Administration.

1.6 Objet social (extrait de l'article 3 des statuts)

La société a pour objet la vente, la location, l'entretien, la réparation d'articles et d'équipements ayant trait à la santé, au confort, au bien être, à la mise en condition physique et aux soins de la personne, et plus particulièrement à la dispensation de l'oxygène ou pouvant se rapporter directement ou indirectement au secteur paramédical.

1.7 Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'un an et commence le 2^e juillet pour s'achever le 30 juin.

1.8 N° Siret

305 635 039 00194

1.9 N° APE

4774 Z : commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques.

1.10 Consultation des documents sociaux

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège de la société, 12 Avenue de la Dame - 30132 Caissargues.

1.11 Assemblées Générales (extrait des articles 29 et 43 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du même département.

Sous réserve des interdictions prévues par la loi ou découlant de son application, tout actionnaire peut participer aux délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire ; tout actionnaire titulaire d'une ou plusieurs actions d'une catégorie déterminée peut participer aux délibérations de l'assemblée spéciale des titulaires d'actions de cette catégorie quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

L'actionnaire peut assister aux assemblées sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit, le cas échéant, d'un dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation d'un certificat d'un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

La date avant laquelle ces formalités doivent être accomplies ne peut être antérieure de plus de cinq jours à la date de réunion de l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire non privé du droit de vote ou par son conjoint ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

1.12 Affectation et répartition des bénéfices (article 47 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque,

la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Un bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil

d'Administration peut, en tout ou partie, le reporter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution, de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

1.13 Franchissement de seuil

Les franchissements à la hausse ou à la baisse des seuils prévus par la loi, 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33 %, 50 %, 66 %, 90 % et 95 %, doivent être déclarés par tout actionnaire auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), selon les dispositions légales en vigueur. Les statuts ne prévoient pas de seuils déclaratifs supplémentaires.

En cas de manquement à l'obligation de déclaration dans les conditions ci-dessus exposées, les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration du délai de deux ans suivant la date de cette régularisation. Par ailleurs, le Tribunal de Commerce dans le ressort duquel la société a son siège social peut, sur demande du président de cette société, d'un actionnaire (quelle que soit l'importance de sa participation dans le capital) ou de l'AMF, prononcer la suspension, pour une durée n'excédant pas cinq ans de tout ou partie des droits de vote (et non pas seulement de la fraction excédant le seuil non déclaré) de l'actionnaire qui n'aurait pas déclaré un franchissement de seuil.

1.14 Droit de vote double (article 36 des statuts)

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente sans autres limitations que celles prévues par la loi. Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué automatiquement aux actions nominatives sur simple détention lorsqu'il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire. La demande doit être faite à la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Les actionnaires peuvent individuellement renoncer, définitivement ou temporairement, à leur droit de vote double, cette renonciation n'étant opposable à la société ou aux autres actionnaires qu'après avoir été notifiée à la société par lettre recommandée.

2 | RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

2.1 Capital social au 30 septembre 2008

Le capital social s'élève à 3 303 261 € divisé en 7 340 580 actions de 0,45 € de valeur nominale. Toutes les actions sont de même catégorie.

2.2 Capital autorisé

L'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2007 a octroyé au conseil d'administration une délégation de pouvoir pour procéder à d'éventuelles augmentations de capital social. Le délai dont disposait le Conseil d'Administration pour procéder à une augmentation de capital expire le 7 février 2010.

2.3 - Tableau d'évolution du capital (en €)

Nature des opérations	Nominal des actions	Augmentation de capital	Prises d'émission ou apport	Nombre d'action créées après l'opération	Nombre d'actions après l'opération	Montant du capital après opération
Création	15,24			200	200	3 048,98
Incorporation de réserves	15,24	12 195,92		800	1000	15 244,90
Augmentation de capital	15,24	22 867,35	19 437,25	1500	2500	38 112,25
Incorporation de réserves	15,24	114 336,76		7 500	10 000	152 449,02
Incorporation de réserves	182,93	1 676 939,19		0	10 000	1 829 388,21
Réduction du nominal	6,1	0		290 000	300 000	1 829 388,21
Réduction du nominal	3,05	0		300 000	600 000	1 829 388,21
Augmentation de capital	3,05	228 673,52	1 852 255,56	75 000	675 000	2 058 061,73
Augmentation de capital	3,05	9,15	95,66	3	675 003	2 058 070,88
Incorporation de réserves	4	641 942		0	675 003	2 700 012
Apport en numéraire	4	12 000	33 734,71	3 000	678 003	2 712 012
Apport en numéraire	4	8 000	22 489,80	2 000	680 003	2 720 012
Augmentation de capital	4	542 400	7 593 600	135 600	815 603	3 262 412
Augmentation de capital	4	28	497	7	815 610	3 262 440
Augmentation de capital	4	40	-	10	815 620	3 262 480
Augmentation de capital	1,35	40 781	-	-	2 446 860	3 303 261
Division de la valeur nominale de l'action	0,35	-	-	-	7 340 580	3 303 261

Suite à l'assemblée générale du 7 décembre 2007, la valeur nominale de l'action a été divisée par trois : le capital est donc constitué de 7 340 580 actions.

2.4 Répartition du capital et des droits de vote au 11 décembre 2009

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
SIB	3 618 000	49,29	62,84
Guy Bastide	209 252	2,85	3,62
Brigitte Bastide	129 654	1,77	2,25
Public	3 130 676	42,65 %	27,20 %
Autres nominatifs	252 998	3,44 %	4,09 %
Total	7 340 580	100,00	100,00

La SIB (Société d'Investissement Bastide) est une Holding familiale qui détient 1 206 000 actions de la société Bastide le Confort Médical. Son siège est situé 12, Avenue de la Dame, 30 132 Caissargues ; son numéro d'immatriculation au registre du commerce est le suivant : 402 520 852. Les actionnaires de la SIB sont Guy Bastide, Brigitte Bastide, Vincent Bastide, Philippe Bastide, Marielle Miller, Anne Bastide, Franck Miller, Denis Volpilière.

2.5 - Pourcentage de capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'Administration ou de Direction au 30 septembre 2009

	% du capital	% des droits de vote
Conseil Administration	55,81	70,74
dont SIB	49,29	62,84
Comité de Direction	52,41	66,63

2.6 - Pacte d'actionnaires, actions de concert

Il y a action de concert entre la SIB et la famille Bastide. L'actionnariat de SIB est composé uniquement des familles Bastide et Miller.

Un pacte de stabilité a été conclu le 1^{er} août 2005 entre la SIB et les membres de la famille Bastide et Miller.

2.7 - Modifications intervenues dans la répartition du capital depuis trois ans (en %)

Actionnaire	30/09/09 % du capital	30/09/09 % des droits de votes	30/09/08 % du capital	30/09/08 % des droits de votes	01/10/07 % du capital	01/10/07 % des droits de votes	06/10/06 % du capital	06/10/06 % des droits de vote
SIB	49,29	62,84	49,29	62,95	49,29	61,57	49,29	61,71
Guy Bastide	2,85	3,62	2,85	3,62	8,39	7,87	8,39	7,89
Brigitte								
Bastide	1,77	2,25	1,77	2,26	6,20	7,40	6,20	7,40
Public	46,09	31,29	46,09	31,37	36,12	23,18	36,12	23
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

2.8 - Identification des détenteurs de titres

En vue de l'identification des détenteurs de titres, la société est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge dont le montant maximum est fixé par arrêté du Ministre chargé de l'Economie, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom, ou s'il s'agit d'une personne morale la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux, et le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Au 11 décembre 2009, l'actionnariat était le suivant :

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
SIB	3 618 000	49,29	62,84
Guy Bastide	209 252	2,85	3,62
Brigitte Bastide	129 654	1,77	2,25
Public	3 130 676	42,65	27,20
Autres nominatifs	252 998	3,44	4,09
Total	7 340 580	100,00	100,00

2.9 - Nantissements, privilèges, sûretés

	Nantissements	Privilèges	Sûretés
Titres SA Bastide	Néant		
Titres SA Confortis	Néant		
Actifs	Néant	Néant	Néant

3 | DIVIDENDES

Cf tableau transmis précédemment

Les dividendes et acomptes sur dividendes mis en paiement et non réclamés se prescrivent par cinq ans au profit de l'Etat à compter de leur date de mise en paiement (art. 2277 du Code Civil).

4 | PRINCIPALES DONNÉES BOURSIÈRES

L'action Bastide Le Confort Médical (FR0000035370) est cotée sur le marché Eurolist Paris, compartiment B. Depuis le 19 décembre 2007, et suite à la division du nominal de ses actions par 3, le capital de la société Bastide le Confort Médical compte 7 340 580 actions.

4.1 - Cours de bourse et transactions

2009	nombre de jours de bourse	cours moyen	cours extreme plus haut	cours extreme plus bas	volumes	Montant en K€
janvier	21	13,78	14,80	12,95	93 007	1 282
février	20	9,25	13,07	7,37	216 989	2 007
mars	22	7,25	8,06	6,42	158 827	1 152
avril	20	8,12	9,10	7,33	89 146	724
mai	20	8,82	9,50	8,37	129 133	1 138
juin	22	8,65	9,40	7,70	66 422	575
juillet	23	7,62	8,40	7,34	129 982	991
août	21	8,71	9,53	7,60	152 865	1 331
sept	22	9,60	10,56	8,00	254 110	2 440
octobre	21	9,46	10,40	8,30	187 132	1 771
novembre	21	8,98	9,56	8,32	107 907	969
décembre	22	8,79	8,79	8,38	112 739	991

HISTORIQUE DU COURS DE L'ACTION

Ce tableau est établi selon les données communiquées par source Euronext excepté les données «Montant» qui viennent de FinInfo.

Moyenne journalière de transaction	Exercice clos 30 juin 03	Exercice clos 30 juin 04	Exercice clos 30 juin 05	Exercice clos 30 juin 06	Exercice clos 30 juin 07	Exercice clos 30 juin 08	Exercice clos 30 juin 09
en nombre	604	611	620	2273	2133	5345	5902
en milliers €	19	29	36	73	110	107	66
cours extrême en €							
plus haut	57,4	57	70,2	43,9	71,55	25,33	16,8
plus bas	20,26	36	44,49	23	35,1	14,07	6,42
derniers cours de l'exercice	36,3	54,9	68,4	38,57	69	16,7	7,83
rendement net de l'action (1)	0,66 %	0,55 %	0,72 %	0,57 %	0,42 %	0,90 %	0,76 %

Les Actionnaires de la Société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL se sont réunis en Assemblée générale ordinaire et extraordinaire au siège social à CAISSARGUES (30132) 12 avenue de la Dame, Zone Euro 2000, le vendredi 11 décembre 2009 à 16 heures après convocation régulière par le président du conseil d'administration.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée à savoir :

I – De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion groupe ainsi que du rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle interne,
- présentation et approbation des comptes sociaux de l'exercice social clos le 30 juin 2009,
- présentation et approbation des comptes consolidés de l'exercice social clos le 30 juin 2009,
- lecture du rapport général des Commissaires aux comptes,
- affectation du résultat de l'exercice social clos le 30 juin 2009,
- lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L 225-38 du Code de Commerce,
- renouvellement du mandat de Monsieur Guy BASTIDE, administrateur,
- renouvellement du mandat de Madame Brigitte BASTIDE, administratrice,
- renouvellement du mandat de Monsieur Vincent BASTIDE, administrateur,
- renouvellement du mandat de Monsieur Philippe BASTIDE, administrateur,
- nomination de Commissaires aux comptes et renouvellement de mandat,
- approbation desdites conventions et du rapport spécial,
- autorisation d'un programme de rachat d'actions par la société,

II – De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois, pour un montant maximum de 2.000.000 € et sur une durée de 26 mois au plus à une augmentation du capital social,

- augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise,
- délégation de pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport sur le fonctionnement du Conseil.

TSA Audit donne lecture des rapports des Commissaires aux comptes.

Le Président déclare alors la discussion ouverte, au cours de laquelle il est répondu aux questions des actionnaires;

Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes.

I DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, et après en avoir délibéré, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2009 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 2.481.162 €.

Elle approuve également la teneur des rapports qui lui ont été présentés. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à la majorité

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, et après en avoir délibéré, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

Dividendes distribuables : 440.434,80 € à titre de distribution de dividende, soit 0,06 € de dividende par action ; ce dernier éligible à la réfaction de 40 % et au prélèvement libératoire forfaitaire applicables aux personnes physiques domiciliées en France.

Réserves facultatives : 2.040.727,20 €

L'Assemblée générale prend acte de ce que le rapport de gestion mentionne le détail des dividendes versés au titre des trois derniers exercices, savoir :

- dividende de 538.309,20 € au titre de l'exercice 2005/2006

Ce dernier éligible à la réfaction de 40 % pour les personnes physiques domiciliées en France

- dividende de 709.589,40 € au titre de l'exercice 2006/2007

Ce dernier éligible à la réfaction de 40 % pour les personnes physiques domiciliées en France

- dividende de 1.101.087 € au titre de l'exercice 2007/2008

Ce dernier éligible à la réfaction de 40 % pour les personnes physiques domiciliées en France

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIÈME RÉOLUTION – APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, et après en avoir délibéré, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2009 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 2.244 k€.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIÈME RÉOLUTION – CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DE L'ARTICLE L225-38 ANTÉRIEUREMENT CONCLUS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, constate que les conventions antérieurement conclues au cours de l'exercice écoulé et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce ont continué à produire leurs effets au cours de l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte de ce qui lui a été rappelée, à savoir que dans le courant de l'exercice, il a été conclu des conventions nouvelles donnant lieu à application de l'article L225-38 du Code de Commerce, dont il a été donné régulièrement connaissance aux Commissaires aux comptes et qui ont été autorisées lors du conseil d'administration du 30 septembre 2008 et approuvées lors de l'assemblée générale du 05 décembre 2008.

Cette résolution est adoptée à la majorité

CINQUIÈME RÉOLUTION – RENOUELEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR GUY BASTIDE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, et après en avoir délibéré, décide de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Guy BASTIDE, pour une durée de six ans qui expirera en 2015, lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Cette résolution est adoptée à la majorité

SIXIÈME RÉOLUTION – RENOUELEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATRICE DE MADAME BRIGITTE BASTIDE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, et après en avoir délibéré, décide de procéder au renouvellement du mandat d'administratrice de Madame Brigitte BASTIDE, pour une durée de six ans qui expirera en 2015, lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Cette résolution est adoptée à la majorité

SEPTIÈME RÉOLUTION – RENOUELEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR VINCENT BASTIDE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, et après en avoir délibéré, décide de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Vincent BASTIDE, pour une durée de six ans qui expirera en 2015, lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Cette résolution est adoptée à la majorité

HUITIÈME RÉOLUTION – RENOUELEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR PHILIPPE BASTIDE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, et après en avoir délibéré,

béré, décide de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe BASTIDE, pour une durée de six ans qui expirera en 2015, lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice clos.

Cette résolution est adoptée à la majorité

NEUVIEME RESOLUTION – NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES ET RENOUVELLEMENT DE MANDAT

L'Assemblée Générale constate que le mandat du Commissaire aux comptes titulaire, le cabinet TSA AUDIT, et celui du Commissaire aux comptes suppléant, Madame Christiane GAYTE arrivent à expiration à l'occasion de la présente assemblée générale.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, et après en avoir délibéré, décide de renouveler en qualité de commissaire aux comptes titulaire TSA AUDIT.

Ce mandat est renouvelé pour six exercices et prendra fin lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2015.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, et après en avoir délibéré, décide de désigner en qualité de commissaire aux comptes suppléant Madame Anne DIDERON PLANES – NIMES (Gard) en remplacement de Madame Christiane GAYTE dont le mandat n'est pas renouvelé.

Madame Anne DIDERON PLANES est nommée en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour six exercices. Son mandat prendra fin lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DIXIEME RESOLUTION – AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL EN VUE DE RACHETER OU DE VENDRE LES ACTIONS DE LA SOCIETE

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et de la note

d'information, en continuation de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 décembre 2008 et faisant usage de la faculté prévue à l'article L225-209 du Code de Commerce, autorise une nouvelle fois pour une durée de dix-huit mois, le Conseil d'Administration à acheter des actions de la société, dans la limite de 10 % du capital social, ce qui à ce jour correspond à un nombre maximal de 734.058 actions de 0,45 € de nominal pour un montant maximum de 330.326,10 €.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous les moyens y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Cette autorisation serait conférée pour une durée de dix-huit mois moyennant un prix d'achat maximum de 50 (cinquante) euros par action. Aucun prix minimum de vente ne sera retenu compte tenu du fait qu'il ne s'agit pas d'une obligation.

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du titre dans le cadre du contrat de liquidité conforme à la Charte AFEI reconnue par l'AMF ;
- de consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et de ses filiales aux conditions prévues par la loi ;
- de remettre les titres en paiement ou en échange dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tout moyen, notamment sur le marché de gré à gré ; la part pouvant être réalisée par négociations de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

Cette autorisation expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010. Elle se substitue à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 05 décembre 2008, dans sa onzième résolution.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration avec faculté de délégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

Cette résolution est adoptée à la majorité

II DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ONZIEME RESOLUTION – DELEGATION DE COMPETENCE CONFEREE AU CONSEIL D'ADMINIS- TRATION A L'EFFET DE PROCEDER A L'EMISSION, AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION, DE TOUTES VALEURS MOBILIERES DONNANT IMMEDIATEMENT OU A TERME VOCATION AU CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, délègue au Conseil d'Administration, en application des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de Commerce, une délégation de compétence et tous les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, successive ou simultanée, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quote-part du capital social sous la forme d'actions de la société (assorties ou non de bons de souscription ou d'acquisition d'actions) ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, y compris des bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux, mais à l'exclusion d'actions de préférence donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à une quotité du capital social de la société, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, combinaison de ces moyens ou de toute manière.

L'Assemblée générale décide que chaque action nouvelle émise en vertu ou par suite de la présente délégation sera, dès sa création, soumise à toutes les dispositions des statuts de la société, ainsi qu'aux décisions des assemblées générales d'actionnaires de la société.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration, pourra, dans l'ordre qu'il déterminera, utiliser l'une et/ou l'autre des facultés ci-après, à savoir :

- limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues, à la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois quarts de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- les offrir au public.

En cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titre de capital, sur présentation d'un bon, le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour déterminer les modalités selon lesquelles la société aura la faculté d'acheter en bourse des bons de souscription, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, en vue de les annuler.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté, en une ou plusieurs fois, de subdélégation à son Président dans les conditions fixées par l'article L 225-129-4 b) du Code de Commerce pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions, arrêter les prix et taux d'intérêt, fixer les montants à émettre et la forme des valeurs mobilières à créer, leur date de jouissance, même rétroactive, les conditions de leur remboursement et/ou rachat, procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, fixer les conditions d'attribution gratuite de bons de souscription autonomes, apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation de la présente délégation, et plus généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords et conventions pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout conformément aux lois et réglementations en vigueur.

En application des dispositions du sixième alinéa de l'article L 225-132 du Code de Commerce, la présente délégation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres représentatifs d'une quote-part du capital auxquels donnera droit, à terme, l'émission des valeurs mobilières et bons visés ci-dessus.

En outre, le Conseil d'Administration ou son Président pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions et ce conformément aux

dispositions du deuxième alinéa de l'article L 232-9 du Code de Commerce.

La présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'émission immédiate et/ou à terme d'actions de la société avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription.

La délégation de compétence ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable à compter de la présente Assemblée pour la durée prévue au premier alinéa de l'article L 225-129-2 du Code de Commerce, à savoir vingt-six mois.

L'Assemblée générale décide :

- que le montant total des augmentations de capital résultant, immédiatement ou à terme, de l'ensemble des valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation ne devra pas excéder un montant nominal total de deux millions d'euros (2.000.000 €) ;
- que chaque valeur mobilière émise à titre onéreux (hormis des actions d'apports) en vertu de la première délégation devra être libérée conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles détenues à l'encontre de la société ;
- que chaque valeur mobilière émise en vertu de la présente délégation revêtira la forme nominative ou au porteur dès son entière libération, au choix du souscripteur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DOUZIEME RESOLUTION – AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES ADHERENTS D'UN PEE ; DELEGATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L 225-129-6 et L 225-138 du Code de Commerce et de l'article L 3332-18 et s. du Code du Travail :

- autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés et dirigeants de la société et des sociétés qui lui sont liées au

sens de l'article L 335-180 du Code de Commerce adhérents d'un plan épargne d'entreprise de la société ;

- supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation ;
- fixe à cinq ans à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette autorisation ;
- limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réaliser cette augmentation ;
- décide que le prix des actions à émettre, en application de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur ni supérieur de plus de 20 %, ou 30 % dans le cas d'un plan par-tenarial d'épargne salariale, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieure à cette moyenne ;
- confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à la majorité

TREIZIEME RESOLUTION – POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités de dépôt et de publications prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur le projet d'augmentation de capital réservée aux salariés
Société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL
(Assemblée Générale Extraordinaire du 11/12/09)**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-115 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Conseil d'Administration.

Castelnau-le-Lez et Nîmes, le 23 octobre 2009
Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
François Cayron Associé

TSA AUDIT
Jean-Charles Vitrat

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur l'émission de valeurs mobilières
donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription
Société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL
(Assemblée Générale Extraordinaire du 11/12/09)**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider de l'émission de valeurs mobilières avec droit préférentiel de souscription donnant accès au capital d'un montant maximum de deux millions d'euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, dans le cadre de l'article L. 225-129-2, la compétence pour décider ces opérations et fixer les conditions d'émission.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R.225.117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres à émettre.

Le montant du prix d'émission des valeurs mobilières à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'Administration.

Castelnau-le-Lez et Nîmes, le 23 octobre 2009
Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
François Cayron Associé

TSA AUDIT
Jean-Charles Vitrat

1 - ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 16 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Caissargues, le 27 Avril 2010

Guy BASTIDE

Président du Conseil d'Administration

Vincent BASTIDE

Directeur Général Délégué

2 - RAPPORTS D'ACTIVITÉS COMPTES CONSOLIDÉS DE BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR LES EXERCICES 2006-2007 ET 2007-2008

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- le rapport d'activité, les comptes consolidés de Bastide le Confort Médical, le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2006-2007 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 19 mars 2008 sous le n° D.08-0133.
- le rapport d'activité, les comptes consolidés de Bastide le Confort Médical, le rapport des commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2007-2008 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 avril 2009 sous le n° D.09-0260.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de Bastide le Confort Médical <<http://www.bastideleconfortmedical.com>> et de l'Autorité des Marchés Financiers, <<http://www.amf-france.org>>

TABLEAU DE CONCORDANCE

Conformément à l'annexe I du règlement CE 809/2004.

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, le tableau ci-dessous renvoie aux principales rubriques de l'article 211-5-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et aux pages du rapport annuel correspondantes.

Rubrique		Pages	Rubrique		Pages
1	Personnes responsables	97	10.2	Source et montant des flux de trésorerie	33
2	Contrôleurs légaux des comptes	72	10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et structure financière	40
3	Informations financières sélectionnées		10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	na
3.1	Informations historiques	5 - 21	10.5	Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	na
3.2	Informations intermédiaires	21			
4	Facteurs de risques	64 - 66	11	Recherche et développement, brevets, licences	22
5	Informations concernant l'émetteur		12	Information sur les tendances	19
5.1	Histoire et évolution de la société	4	13	Prévisions ou estimations du bénéfice	19
5.2	Investissements	22	14	Organes d'administration, de Direction et de surveillance, Direction générale	
6	Aperçu des activités		14.1	Organes d'administration et de direction	68 - 72
6.1	Principales activités	6 - 9	14.2	Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	na
6.2	Principaux marchés	12 - 13	15	Rémunération et avantages	
6.4	Degré de dépendance aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	nc	15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	69 - 70
7	Organigramme		15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	na
7.1	Description sommaire du groupe	26			
7.2	Liste des filiales importantes	50 - 51	16	Fonctionnements des organes d'administration et de direction	
8	Propriétés immobilières, usines et équipements		16.1	Date d'expiration des mandats actuels	24
8.1	Immobilisation corporelles importante existante ou planifiée	38	16.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	
8.2	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	na	16.3	Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	75 - 79
9	Examen de la situation financière et du résultat		16.4	Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur	76
9.1	Situation financière	16 - 17	17	Salariés	
9.2	Résultat d'exploitation	16			
10	Trésorerie et capitaux				
10.1	Capitaux de l'émetteur	32			

	Rubrique	Pages
17.1	Nombre de salariés	67
17.2	Participations et stock-options	67
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	67
18	Principaux actionnaires	
18.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social	23
18.3	Détention et contrôle de l'émetteur	86 - 87
18.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	na
19	Opérations avec des apparentés	na
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1	Informations financières historiques	21
20.2	Informations financières pro forma	na
20.3	Etats financiers	30 - 63
20.4	Vérification des informations historiques annuelles	44
20.5	Dates des dernières informations financières	15
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	30 - 63
20.7	Politique de distribution des dividendes	14
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	64
20.9	Changement significatif de la situation commerciale ou financière depuis la fin du dernier exercice	
21	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	84

	Rubrique	Pages
21.2	Acte constitutif et statuts	84 - 85
22	Contrats importants	na
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	na
24	Documents accessibles au public	15
25	Informations sur les participations	17

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2008-2009



www.bastideleconfortmedical.com

Bastide

LE CONFORT MÉDICAL

TEC

NOVASET

ConfortMed

Premia

Méditec

Domitec

• BCM